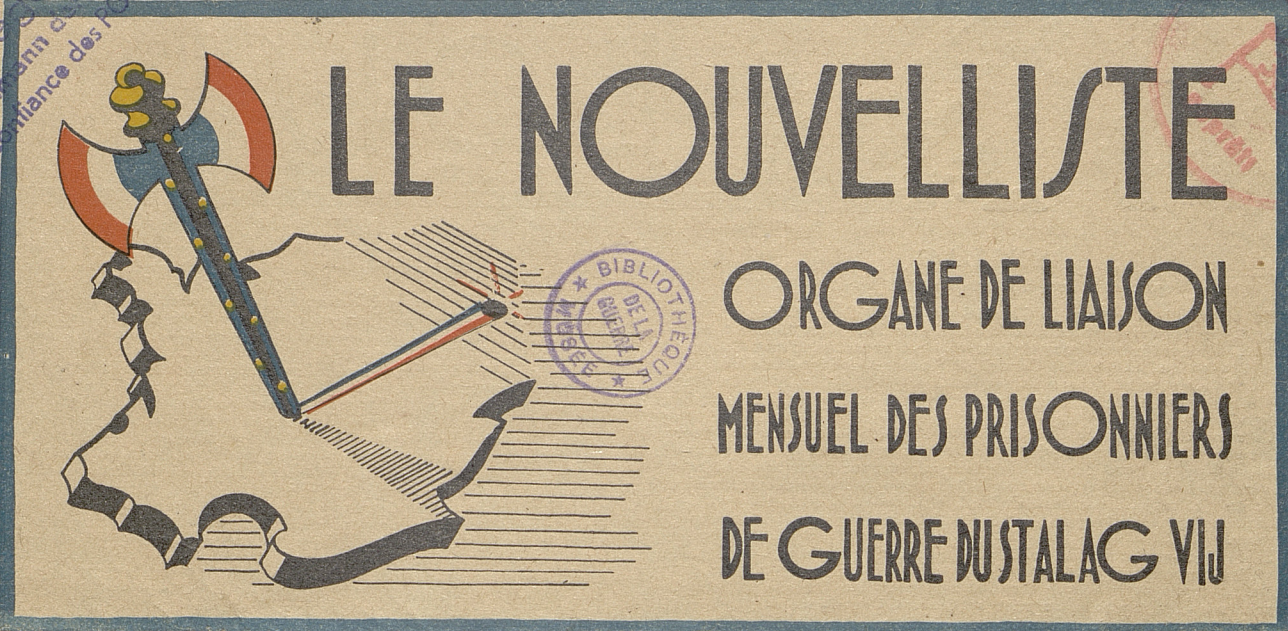


M-Stammblätter VI J
Der Vertrauensmann der frz. Kgl.
L'homme de confiance des P. Français

15 AVRIL 1943



LE NOUVELLISTE

ORGANE DE LIAISON
MENSUEL DES PRISONNIERS
DE GUERRE DU STALAG VI J

REDACTION: J. Provensal, C. Maffre, C. Cassier.

IMPRESSION: L. Sollier, E. Level.



PAQUES

Pour la 3e fois, les cloches de Pâques vont effectuer dans la tristesse un voyage sans le tintement léger de leurs joyeux carillons. Dans l'Europe encore en proie aux tourments de la guerre, la gaieté universelle de ces messagères de la résurrection d'un Sauveur arrive à nos oreilles, comme un ancien souvenir des jours heureux. Aucune festivité n'y fait écho, et devant tant de douleurs amoncelées, elles restent muettes... La gloire du Seigneur s'efface devant les souffrances des hommes dont il n'est pas permis encore de supputer la durée. En ces pénibles conjectures, le laïc, impuissant à trouver la raison de quelque réconfort reste comme hébété et ne peut que se souvenir des belles heures tranquilles d'autrefois dont, au fond de lui-même, il souhaite passionnément le retour. Aussi il préfère laisser parler la voix du Messie par l'organe de ses Ministres. Écoutons-les.

A nos Amis Catholiques :

Alleluia ! Louez-le, car ce n'est plus un mort. Il est ! Il vit ! Il agit ! Il secoue les linceuls, envoie rouler les roches dont on essaie de les recouvrir. Holà ! Les pleureuses, les désenchantés, les sceptiques, les timides, les effondrés, ne saviez-vous pas qu'il fallait souffrir pour entrer dans la gloire !

Il est. Mais, qui est-ce ? Est-ce autre chose que la conscience universelle qui s'éveille, rejette les vieux mythes dont la tutelle a cessé d'être utile, et arrive à sa majorité glorieuse ?

Cesse, frère, cesse de te gargariser de ce panthéisme éhonté, que presque à chaque siècle, réinventait quelque intellectuel fumeux pour tenter d'escamoter Jésus, « Celui qui est appelé CHRIST ». — Car, ce Vif qui ne meurt plus ne s'est jamais laissé escamoter, ni par les siens, ni par ses ennemis. Judas crut possible de le vendre en douce, sans être obligé de rompre en visière avec Lui. Caïphe pensa enchaîner la souveraine Puissance avec sa légalité et ses scellés dûment apposés au sépulcre. Il crut ensuite escamoter la résurrection en soudoyant les gardes du tombeau pour qu'ils divulguent la fable de l'enlèvement du corps par les disciples. Aussi bien, c'était plus vraisemblable ; c'était ce qui s'appelle « L'Exégèse réaliste », plus réaliste que le réel ; c'était plus facile à trouver, plus satisfaisant, enfin quoi ! c'était du vécu ; ça faisait plus réel.

Oui, mais le Jésus réel, Lui, en 3 siècles, conquerrait le monde. Victoire rude s'il en fut : Des multitudes de martyrs mouraient pour Lui. Victoire jamais définitive : Battu sur une barricade, le vieux paganisme se repliait sur une autre, d'apostasie en hérésie, de persécution en protection, d'invasions barbares en invasions musulmanes, de Renaissance en Réforme, de doute méthodique en scepticisme... et cœtera.

Et voici le clou ! Intégrer CHRIST et Christianisme en bloc comme de « respectables faits », dans une synthèse sociologique ou autre, purgée de surnaturel, mais accueillante... Faire vivre les chrétiens dans une ambiance païenne, mais en évitant de heurter leurs « principes ». Tel chrétien n'y verra que du feu, pour qui, en secret, le Christ n'est pas le Vif, l'ami, le familier qu'on appelle par son prénom : JESUS.

Chrétiens, mes frères, votre sincérité ne saurait passer inaperçue dans le monde moderne, car, comme chante le plus croyant de nos poètes :

Un homme fait qui dit son chapelet
Et qui va impudemment à confesse,
Qui fait maigre le vendredi et qu'on voit
Parmi les femmes à la messe,
Cela fait rire et ça choque ; c'est drôle
Et c'est irritant aussi.

Qu'il prenne garde à chacun de ses pas !
Car il est un signe,
Car tout Chrétien de son Christ est
L'image vraie, quoique indigne.
Et le visage qu'il montre est le reflet trivial
De cette face de Dieu en son cœur, abominable et triomphale !
(Paul CLAUDEL)

Enseignez-nous, Jésus, à braver le respect humain.

J. GLIN,

Adjoint à l'Aumônier Général du Stalag VI J

Pour les Protestants :

Dieu a ressuscité Jésus
Nous en sommes tous témoins.

Acte des Apôtres II v 32

Christ est ressuscité ! S'il est le Fils du Dieu vivant, selon la parole dite par l'apôtre Pierre à son maître (Matth. 16 v. 16), le triomphe du Christ sur la mort est normal. Ce triomphe donne une autorité suprême à l'enseignement qu'il nous a donné de la part de Dieu et une valeur infinie à ses promesses. La Résurrection explique aussi la mort triomphante des martyrs chrétiens de tous les siècles, ainsi que la mort paisible et rayonnante des humbles chrétiens d'aujourd'hui. Ils vont au rendez-vous où les attend le Christ. Pourquoi auraient-ils peur de la mort ? Le Maître qu'ils ont aimé et servi n'est-il pas le grand vainqueur ? Ils peuvent terminer leur pèlerinage sur cette terre de péché et d'infamie, ils ressusciteront comme le Christ et pour être avec lui. (Romains 8 V. 11).

Mais Christ est-il réellement ressuscité ? Sa victoire sur le tombeau est-elle un fait historique, est-elle vraiment l'aurore annonçant un jour nouveau ? Le témoignage des Apôtres, des Pères de l'Eglise et des multiples chrétiens qui possèdent encore aujourd'hui une foi inébranlable ne suffit pas à le prouver. Ce témoignage peut seulement attirer l'attention de ceux qui cherchent la vérité, il ne peut les convaincre. Il faut que l'homme arrive en effet à la conviction personnelle qu'il a besoin d'un Sauveur et qu'il accepte de contempler le Christ dans l'évangile. Dieu sonde les cœurs et connaît la sincérité de chacun. Quand nous avons cherché avec l'attention, le respect et la persévérance que mérite une telle question, Dieu nous a donné la foi, la vraie foi, celle qui est faite d'amour, de confiance et d'obéissance. Et ensuite nous pouvons dire avec les Apôtres « Christ est Ressuscité ». Il est vivant. Il est notre Sauveur. Puisse ce témoignage inciter beaucoup de nos camarades de captivité à relire soigneusement les Evangiles. Ils pourront alors en toute connaissance de cause faire un choix entre ces trois alternatives posées par la Résurrection : imposture de l'Eglise, illusion des Apôtres, ou... glorieuse réalité ?

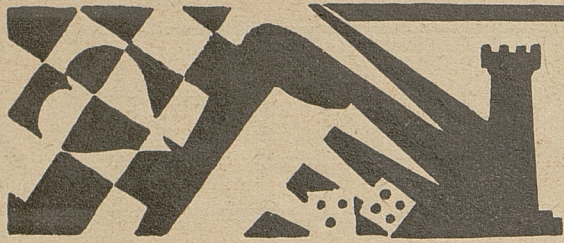
Pour tous ceux qu'une communion spirituelle et constante unit au Ressuscité, le problème ne se pose plus. Ils savent par des raisons du cœur que la raison ne comprend pas, que le Christ vit. Les paroles du Maître alimentent en eux une vie spirituelle profonde et joyeuse. Leur prière est une conversation avec celui que Jésus nous dit de nommer : « Notre Père ». Sa grâce suffit dans toutes les circonstances et permet d'être patient dans l'épreuve puis dans la joie, fidèle dans l'amour. L'expérience qu'ils ont du Christ les console de n'avoir pas été avec les Apôtres : « témoins de ses souffrances et de sa Résurrection ». Mais ils sont pourtant de ceux auxquels l'Apôtre Pierre peut écrire : « Jésus-Christ... lui que vous aimez sans l'avoir vu... vous réjouissant d'une joie ineffable et glorieuse, parce que vous obtiendrez le salut de vos âmes pour prix de votre foi ». (I Pierre I v 8)

Ah ! puissions-nous, pendant notre exil, être surpris par l'entrée de Jésus dans nos vies et l'entendre nous dire avec amour : « La Paix soit avec vous. (Luc 24-36) Mais désirons-nous vraiment connaître le Christ du jour de Pâques, jour de la Paix qu'il nous offre, et le servir d'un cœur loyal ?

Jean BORDAS, Aumônier.

Livres Religieux. — Les aumôniers protestants sont heureux d'offrir gratuitement à leurs camarades les livres suivants: Nouveau Testament complet (évangiles, actes et épîtres), La Bible (version Segond), Cantiques avec musique, — Biographie, Récits de missions, Histoire du protestantisme, Etudes bibliques.

40 P 1097 B3



LOISIRS

STALAG

Représentation théâtrale du 21 Mars 1943

En attendant le retour de l'hôpital de Gerresheim d'Edmond Lohier chargé de l'honneur redoutable d'interpréter le rôle de César, dans César, dont les répétitions étaient déjà très avancées, Henry Condy a monté avec sa troupe de Comédiens Amateurs, un spectacle composé de trois pièces en un acte: « La peur des coups », et « La peur des coups » de Georges Courteline, et « Dans la Jungle », de Gabriel d'Hervillez.

Ce spectacle, qui nécessitait 3 décors et deux robes nouvelles pour notre chère vedette André (e) Pergon, fut mis complètement au point en 15 jours. Il est vrai que tous firent de leur mieux pour permettre d'obtenir ce résultat. Les répétitions furent conduites avec entrain, les décors brossés avec goût et rapidité par Jean Caillard et Claude Audouy, les meubles et accessoires réalisés par André Pergon, Jacques Pavillon et Albert Fischer.

Et le 21 Mars, par une admirable journée de printemps, eut lieu la première représentation.

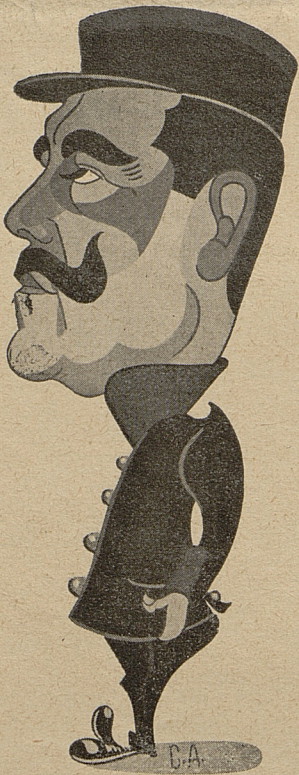
Marc Bernole avait à cette occasion repris les fonctions de régisseur. Il nous ménagea une autre surprise en endossant l'uniforme de gendarme type 1900 dans « Le Gendarme est sans pitié ». Il avait vraiment l'air imposant et terrible, servi à souhait par une voix sonore dans laquelle les « r » roulant comme des tonnerres évoquaient avec une irrésistible précision sa Catalogne natale.

Fischer fut un substitut correct et imposant. Ozeré réalisa une création parfaite: un noblaillon de village à moitié gâteaux, d'une vanité inoffensive, enfantine, d'une pusillanité défiant toute concurrence, et d'une bonne éducation verbeuse et maniérée.

Dans « La peur des coups », 2 acteurs: André Pergon dans le rôle d'Elle... elle ! avec toute sa féminité, étudiée certes, mais qui paraît toujours tellement vraie; puis Robert Cotte dans le rôle de « Lui », lui le mari jaloux, bruyant, velléitaire, courageux devant les faibles et cabotin. Il y fut parfait et sa rentrée fut justement remarquée.

« Dans la jungle » est une pièce beaucoup moins connue que les 2 précédentes. Elle nous permet d'admirer un tour de filou réalisé avec une adresse et une audace surprenantes par un trio de voleurs: une jeune femme, un pseudo-marquis et pseudo-chauffeur (invisible dans la pièce), aux dépens d'un bijoutier pourtant juif !... De quelle façon ? Vous allez voir: le faux marquis et la jeune femme (sa maîtresse) entrent chez le bijoutier et font choix de plusieurs bijoux de grand prix. Au moment de payer, le marquis prétexte qu'il n'a pas d'argent... faire un chèque pour une somme élevée (150.000 fr. d'avant-guerre) est délicat. N'importe ! il va envoyer son chauffeur porter à la marquise sa femme, une lettre lui demandant la somme, que dis-je ?... la somme majorée de 50.000 fr. Seulement, comme il a le bras droit encore mal remis d'une fracture récente, il prie le bijoutier d'écrire lui-même ce mot. Bien entendu, il se garde de signer. La suite est facile à deviner. Le chauffeur porte ce mot non signé à la femme du bijoutier qui lui remet elle-même les fonds. Elle aurait pu téléphoner à son mari ? Non ! car le chauffeur ayant tout prévu lui a dit que ce dernier était à Versailles et elle l'a cru tout de suite... naturellement. Après avoir palpé les 200 billets, le chauffeur revient à la bijouterie et remet l'argent au marquis. Dès lors, le bijoutier, complètement ébloui à la vue de tant d'argent, accepte par surcroît un chèque pour partie de la valeur des bijoux, et se contente d'un versement de 100.000 fr. d'argent liquide. Ainsi il en sera quitte pour 100.000 fr. et les bijoux achetés (si l'on peut dire). Et hop ! passez muscade: le tour est joué. Je n'ai pas besoin, je pense, d'insister sur les invraisemblances d'exécution d'un tel tour: un bijoutier qui ne s'étonne pas une minute d'écrire de sa propre main une demande d'argent de cette importance... non signée... une femme de bijoutier qui remet à un chauffeur inconnu la même somme... alors que, dans le cours de la conversation, le bijoutier affirme qu'il se méfie toujours d'une voiture qui n'est pas la sienne... Tout cela est bien surprenant.

Néanmoins la pièce est plaisante, le dialogue adroit, et elle fut écoutée avec un plaisir évident: il est vrai qu'elle était jouée à merveille. Henry Condy créa un faux marquis espagnol d'une allure désinvolte, auquel il sut donner avec son air habituel, un air un brin rastaquouère que nous, avons tendance à trouver dans tous ceux (espagnols ou sud-américains) qui s'expriment en français avec un fort accent espagnol... et son accent était d'une exactitude criante... André (e) Pergon (toujours elle) fut ici une actrice (simili) d'un chic !... il sut parfaitement nous marquer la nuance qui existe entre une petite



Marc Bernole, gendarme sans pitié

bourgeoise, telle qu'il la peignit dans « La peur des coups » et une actrice élégante et mondaine telle qu'il devait l'incarner dans: « Dans la jungle ».

Fischer, dans le rôle du bijoutier, fut pour la circonstance, affublé d'un superbe nez de juif; il se ploya en courbettes pour remplir le rôle de l'emploi... et c'était difficile, car il n'est pas figure de plus honnête chrétien.

Pavillon fut parfait dans le rôle du premier vendeur du bijoutier. Certains camarades ont critiqué le choix de ces pièces ! Qu'ils ne perdent pas de vue qu'il s'agissait surtout de meubler l'intervalle laissé libre dans les répétitions de César, par la maladie, heureusement peu grave, d'Edmond Lohier. D'ailleurs le choix en lui-même était loin d'être mal fait. Beaucoup, actuellement, sont peu sensibles au comique de Georges Courteline. Il est vrai qu'une peinture de caractères aussi minutieuse, qu'un comique aussi direct que ceux de cet auteur (que certains n'ont pas hésité à rapprocher de Molière) ne peuvent pas ne pas porter la marque du temps. Ils peuvent n'en être que plus intéressants, comme étant les seuls témoins d'une époque révolue, et si l'homme avait un tant soit peu d'imagination, il préférerait toujours vivre en dehors de son temps que dans son temps. Quoi de plus horrible que la fixité ?... Quant à la dernière pièce, en dépit de ses défauts, qui sont précisément les antipodes des qualités des pièces de Courteline: situation comique trop longuement amenée et peinture de caractère insuffisamment étudiée, elle faisait néanmoins figure très honorable, grâce à l'élégance de sa facture et l'adresse de son développement.

En somme, très agréable spectacle, et nous pouvons être reconnaissants à nos Comédiens Amateurs et à leur chef de l'avoir si rapidement monté pour nous faire prendre patience.

L'orchestre Barbelés-Rythmes, conduit par F. Ozeré, meubla agréablement les entr'actes par plusieurs nouveaux morceaux de son répertoire, dynamiques et bien mis au point.

J. PROVENSAL.

KOMMANDO 1619

Après un début excellent et prometteur, les « Variétés K.G. » continuent à propager des rayons d'optimisme. Nous réussissons à chasser l'accablante monotonie habituelle en imposant une joie libre, fraîche et séduisante. Notre troupe d'amateurs fait des progrès remarquables. Elle est du reste récompensée par les applaudissements, signe de satisfaction, les rires, marque de réussite et les remerciements des kommandos voisins que nous invitons. Le 28 février, nous avons présenté 4 pièces variées tout en gardant cependant la note aigüe de la gaieté.

« L'Ecole des Chauffeurs », 1 acte de José de Berifs et L. Granico, crée l'ambiance souhaitée et fait évoluer quatre acteurs pleins de fantaisie et de finesse: Truchot, Bouvier, Namin, Schaff.

« La Clé sous la porte », comédie en 1 acte d'André Myscho, malgré un montage difficile pour notre Kommando où tous les moyens sont réduits, est jouée avec chance et succès. L'interprétation est au-dessus de la moyenne. Léparneur, dans le rôle de Boniface, est à son aise et souvent étonnant; Chabernaud, Namin, Vilgitequel, Racaud, Petit, A. Barbet, Lamy, Truchot, Ancelin et Charlemagne l'entourent et lui donnent la réplique avec un naturel rare chez des amateurs.

« La Peau de Banane », comédie fine de Gabriel d'Hervillez, est la pièce la plus spirituelle du programme. Elle nous permet d'admirer l'éloquence et le jeu habile de Combes, Lamy et Malgrat qui incarnent trois avocats parfaits dans le genre. Chabernaud, client malheureux, déchaîne souvent le rire dans la salle. Drouin, qui gagne pourtant son procès, est un peu effacé. Truchot et Racaud sont excellents en président et en greffier.

La comédie en 2 actes de Max Régner et Pierre Ferrery: « On demande un bandit », clôture en apothéose comique le spectacle. Elle met en scène J. Michalack dans le rôle d'Onésime Ballotin, P. Petit en président du syndicat d'initiative qui est à la hauteur de son rôle malgré la manière fantaisiste et personnelle de jouer du principal interprète; Mirloin, en touriste et Bernard Schaff, la touriste charmante qui est mieux que réussie. Mentionnons également deux intermèdes: « Les deux Outres », parodie clownesque de C. Truchot, interprétée par Truchot et Drouin qui se surpassent en drôlerie et en répliques bondissantes de traits d'esprit et de « mise en boîte ». C'est une gerbe de rires.

« Souvenirs d'Elle » est un tableau touchant de tendresse, d'amour et de bonheur captif. Elle, c'est l'épouse qui attend avec confiance son retour, en voyant douloureusement s'écouler les longs mois d'absence.

Je tiens à féliciter aussi les rôles ingrats et obscurs: Doniel, notre dévoué décorateur qui brosse des choses de toute beauté avec un goût artistique très prononcé; Brûlin, habituellement secrétaire, souffleur le jour de la représentation, répare adroitement les gaffes scéniques avant qu'elles ne se produisent; les électriciens et machinistes Pécaud, Darny, Bernard, Mézières, Richerolle, Masson, Gautier et Jarray. L'orchestre sous la direction de Deltète contribua aussi au succès.

Je constate avec plaisir que le théâtre constitue un puissant réconfort moral, un délassement facile à la portée de tous les caractères, un oubli momentané des fatigues quotidiennes. En pensant à la séance prochaine, on oublie le temps, la captivité qui se prolonge; on s'adonne au rêve. Et un jour, au réveil, on verra apparaître brusquement la classe, la libération tant souhaitée ! C'est sublime que de voir au cours d'une représentation, des visages ternes et soucieux s'épanouir comme une fleur magique, le sourire danser sur toutes les lèvres et la joie libre apparaître simultanément dans tous les regards.

Le Directeur Artistique des Variétés K.G.
L'Ecrivain Joseph MICHALACK.

KOMMANDO 212

L'activité artistique du Kommando 212 ne se dément pas depuis de longs mois. La Noël 1942 et le 1er janvier 1943, notamment, furent fêtés par des représentations de gala dont le compte-rendu intégral nous parvint malheureusement trop tard pour être inséré en temps utile.

Au programme, figuraient:

« Autour de la Joconde », comédie en 1 acte avec Guérin et Berquier, « Octave », comédie comico-macabre en 1 acte avec Brellevert, Soliveau,



L'orchestre « Hasten-Jazz »

Ligné et Müller, puis « Jeunesse », opérette nouvelle faite par le chef de la troupe, Francis Vierjon, dans les décors de Raymond Tison, avec Blache, Gasnier, Vierjon, Soliveau, Brelevet, Julot, et, dans les rôles féminins, Gouron, Dussart, Muller et Guérin. Cette opérette remporta le plus vif succès.

Ensuite, « Les Boulingrins », de Georges Courteline, avec Gouron, Julot, Gasnier et ? ; puis « Rente viagère », avec Dussart, Guérin, Berquier, Rousselot.

Mais ce n'est pas tout. De nombreux tours de chants se succédèrent, dans lesquels se distinguèrent Francis Vierjon, Emile Gouron « Lemalabar », Jean Breliet, Ethore, Soliveau, Duvillers, dans ses monologues en ch'timi, et le comique Julot.

Une tombola fut organisée, qui connut le plus vif succès.

Pendant toutes ces aimables festivités, l'orchestre « Hasten-Jazz » se dépensa sans compter sous la conduite de Fernand Drevet et nous régala ensuite de nombreux soli ou duos : Solo de violon par Fernand Drevet, duos de violon par Drevet et Drupt; solo de piston par Lemire et solo de saxophone par Neilz, qui interpréta notamment une mélodie de Fernand Drevet.

Depuis cette date, d'autres représentations ont eu lieu en présence de kommandos voisins, où furent repris les succès déjà nommés et où fut créé, par Gouron et Julot, un drame impressionnant : « Gardiens de phare ».

Mais le répertoire de la troupe ne s'arrête pas là. La liste est longue encore des pièces interprétées avec un égal bonheur, et notamment : « Lidoire » et « La paix chez soi » de Georges Courteline, « La consigne est de ronfler », « Moustic-Hôtel », « Asile de nuit », de Max Maurey, « Fausse monnaie », de G. d'Hervillez, « Lorient », « La rosière de Crève-cœur-les-Aubépines », « Fantôme à louer », « Au rayon des aquariums », de M. Régner et P. Ferrari, « Les deux loustics », « Touche au cœur », « Le sergent Michel », etc...

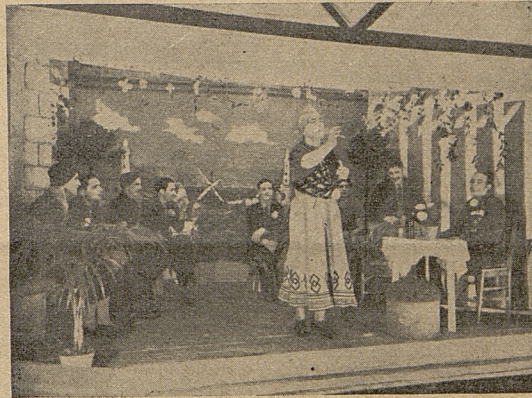
Actuellement en répétition, « Sud », et projeté pour plus tard, (mais chut...) « Cyrano de Bergerac ».

Le groupe, qui a déjà joué pour de nombreux kommandos, est à la disposition de tous, mais, pour les kommandos éloignés, un moyen de transport est nécessaire.

N'oublions pas de nommer ceux qu'on ne voit jamais, mais qui ne se dépensent pas moins : les monteurs-machinistes Peyre et Afchin, l'électricien Pano et le friseur Fernand Fournier qui, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire vous transforme un K. G. en une Parisienne vaporeuse et parfumée.

En somme, très belle activité qui ne mérite qu'encouragements et félicitations.

(Renseignements aimablement communiqués par Maurice Raynal, H. de C. du Kdo 212).



Opérette « Jeunesse »



SPORTS

Basket-Ball

Il y a une dizaine d'années, le basket-ball, sans être inconnu, n'en était pas moins un sport de dernier ordre, venant très loin derrière le foot-ball, le rugby, etc... auprès desquels il faisait figure de parent pauvre. Les rubriques sportives, les journaux, ne rappelaient que vaguement son existence et ne consacraient aux résultats et aux comptes-rendus des matches qu'un entrefilet minime. La France occupait alors, dans le concert sportif européen du B.B., un rang plus que modeste, presque effacé. Durant ces dix dernières années, le basket-ball a pris un développement considérable et sans cesse grandissant. Les derniers matches internationaux d'avant-guerre prouvèrent que les efforts de la France n'avaient pas été vains et qu'elle avait acquis une classe lui permettant, sans craindre le ridicule, de lutter à armes égales avec les meilleures formations européennes. Elle se plaçait sans contestation, derrière la Lettonie et la Lithuanie, pays où le Basket est le sport national, et devant des équipes autrefois supérieures, telles que la Pologne, l'Italie, etc... A quoi attribuer cet essor si rapide d'un sport qui ne demandait qu'à s'épanouir ? Tout d'abord à la facilité avec laquelle on peut mettre sur pied une équipe : il suffit de 5 joueurs pour constituer un « team » ; de plus, les dimensions réduites (28x15 m) permettent de résoudre facilement le problème du terrain. Ainsi on a assisté, surtout en Province, à la formation d'équipes de B.B. qui fut une véritable éclosion, là où souvent l'organisation d'un autre sport s'avérait beaucoup plus difficile et plus coûteuse. En 10 ans, le nombre des équipes a plus que quintuplé. Si le basket-ball est un sport à la portée de beaucoup d'individus, il ne faut pas croire que c'est un jeu de tout repos que chacun peut pratiquer à sa guise. Il demande de nombreuses qualités athlétiques : souplesse, rapidité, coup d'œil. Sur un espace aussi restreint, le jeu est d'une constante rapidité. Les règlements autorisent actuellement chaque équipe à disposer de 5 remplaçants. Le manager fait sortir ou rentrer les joueurs selon la forme de chacun et ses capacités de résistance. Ainsi chaque joueur peut, durant la partie, bénéficier d'un repos qui lui permet de récupérer et de se présenter à nouveau sur le terrain, frais et bien en souffle. De cette façon, la partie garde jusqu'au dernier coup de sifflet, une rapidité constante. Un joueur ne peut plus, après 35 ans, — à part quelques exceptions — espérer jouer dans des formations nationales, alors qu'en foot-ball, l'inverse est fréquent. Cela prouve que le basket est un sport qui demande aux bonnes qualités physiques des joueurs, un maintien en forme et un effort musculaire malgré tout, assez épuisant.

Que ceux qui disent du Basket « C'est un sport de femmes ! », s'essaient à ce jeu et l'expérience se chargera de les faire revenir de leur opinion première. Néanmoins le jeu est moins violent que le foot-ball ou le rugby, car les charges régulières permises dans ces sports sont interdites au basket. Ainsi la « puissance » physique entre beaucoup moins en ligne de compte et le basket est par excellence un jeu d'équipe où la cohésion joue le premier rôle ; quant aux supporters des équipes ils arrivent parfois à un degré de passion extraordinaire, témoin ce tournoi de basket de Kaunas, dernier tournoi européen joué avant la guerre où l'arbitre ne dut qu'aux joueurs d'éviter de peu la strangulation que voulaient lui infliger les spectateurs.

Le Stalag, ne voulant pas négliger un aussi beau sport a créé récem-

ment avec Raymond Fauquet comme capitaine-joueur-entraîneur, un team qui réunit les noms prestigieux de Cressin, Casinelli, Ivanovski, Douzenel, Druet, Devèze, Blaise et Frecon.

R. FAUQUET.

KOMMANDO 633

La section de boxe du Kommando 633 a donné le dimanche 7 mars son 3e gala de Boxe au profit de la Mutuelle du Kdo.

Le Professeur Coti, du Bau-Bat. 3 et deux de ses élèves ayant répondu à notre appel, nous avons pu organiser pour la première fois des combats inter-kommandos.

COMPTE-RENDU :

Le **1er combat** mit aux prises les deux novices Deprez (72 kg.) et Berthault (72 kg.), du 633, en 3 rounds de 2 minutes. Combat très disputé. Victoire aux points de Deprez. Clouzet, du 633, lança un défi au vainqueur, défi qui fut relevé.

Le **2e combat** en 3 rounds de 2 minutes opposa les poids légers Lambinet, de Bathorn, et Foulon Roger, du 633. Foulon fut vainqueur par abandon au premier round.

Le **3e combat** se déroula entre Coti (Professeur du Bau-Bat. 3 et ancien champion amateur d'Ajaccio) et Chauvet (ancien champion militaire 1932 du Loir-et-Cher), du 633. Nette supériorité de Coti qui força Chauvet à abandonner au 2e round.

Le **4e combat** fut le plus beau, il mit aux prises en 3 rounds de 2 min. les poids légers Lagadec (Professeur Coti), du B. B. 3, et Lefrançois, du 633 ; acharné et disputé à vive allure, ce combat vit Lefrançois sortir nettement vainqueur aux points. Lefrançois confirme les espoirs mis en lui.

Le **5e combat**, en 5 rounds de 2 minutes, se disputa entre les poids mi-lourds Crépin Léonce, du kdo 518 et Billey, du 633 ; il fut également très disputé et vit la victoire de justesse aux points de Crépin. Billey demande sa revanche mais en 6 rounds de 2.

Le **6e et dernier combat** mit aux prises Masson (Professeur Coti), du B. B. 3 (78 kg.), et Lecoufflet (74 kg.), du 633 ; d'entrée Masson chercha le coup dur et obligea Lecoufflet à abandonner à la fin du 1er round.

Les combats furent arbitrés de façon parfaite par Jean Wemel. Le poste de speaker était tenu par notre sympathique camarade J. de Lambazelle.

Le service médical était assuré par le Lieutenant Ricaut, médecin au Kdo 633. O. NAESSENS.

RÉSULTATS SPORTIFS

Foot-Ball.	Le ?	Kdo 123 (Rheinberg) bat 432 (Alpen) : 5 à 1.
		503 (2e) bat 515 (2e) : 3 à 1.
		123 (Rheinberg) bat 152 : 6 à 0.
	Le 28-2-43	503 bat Bau-Bataillon 9 par 2 à 1.
	14-3-43	503 (2e) bat 536 par 4 à 0.
		633 bat 704 par 4 à 1.
		Stalag (1re) bat Sél. Uerdingen : 2 à 0.
Rugby.	Le ?	503 bat 515 par 21 à 0.
	14-3-43	503 bat 633 par 5 à 0.
Basket-Ball.	14-3-43	633 (1) bat 704 (1) par 20 à 12.
		633 (2) par 704 (2) par 27 à 13.
Ping-Pong.	En match-retour :	Bau-Bataillon 3 bat Kdo 633 par 4 victoires à 1.

Le Kommando 704 désire rencontrer des équipes de basket-ball en matches amicaux.



Diablerets

La plus grande partie des dialectes français, d'origine latine, sont passés par le stade Roman.

Rome, après sa conquête qui dura 70 ans, apporte chez nous ses langues ennoblies d'hellenisme et les vulgarise en Gaule. Elle réserve le latin savant pour les élites qui parlent et écrivent le latin de Cicéron, et livre à la masse populaire le rude parler de ses soldats, de ses marchands, de ses esclaves, que de vagues tendances analytiques commencent à décomposer. Toutefois cette langue élégante, épurée, enrichie par une remarquable littérature, étouffe rapidement tous les parlers autochtones. Pendant quatre siècles elle constitue le seul langage utilisé en Gaule, langage que des contingences diverses transforment en Roman. Sous le régime chaotique de la monarchie franque, la décomposition du latin se précipite. Le morcellement féodal qui découpe la France en fiefs, prépare le morcellement dialectal. Les terminaisons latines tombent, les déclinaisons disparaissent. Les mots se ramassent autour de la syllabe accentuée pour former une incroyable variété de dialectes. Aucune limite a priori, ne sépare le Nord du Midi. « D'un bout à l'autre du territoire national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie, dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées » (Gaston Paris). Pourtant, dès le 9^e siècle une division s'annonce, pour devenir définitive au XI^e siècle. Elle fait apparaître deux groupes assez nettement différenciés : la langue d'Oc dans le Midi, la langue d'Oïl dans le Nord, ainsi désignées par le mot qui, dans chacune d'elles signifiait « oui », hoc et hoc illi, qui a donné oïl.

La région sud-est de la France, soumise à de nombreux courants linguistiques, ne suit que difficilement cette opposition. Certains philologues sont allés jusqu'à former un troisième groupe : le Franco-Provençal. C'est à mon avis un fractionnement artificiel car, dans ses grandes lignes, le Sud-Est s'apparente aux parlers de langue d'Oc.

Les deux domaines seraient actuellement peu près séparés par une ligne très souple qu'on tirerait par Limoges, Clermont-Ferrand et Grenoble. De ces deux domaines, la langue d'Oc représente les populations les plus romanisées. Aux deux extrémités de la ligne, deux régions où des influences multiples se sont superposées, ne permettent pas de définir des caractères nets. Ce sont l'Îlot Saintongeais et la région Lyonnaise.

La langue d'Oc a bénéficié la première d'une brillante littérature, surtout poétique et lyrique, dont les noms les plus célèbres sont ceux des Troubadours Bertrand de Born et Bernard de Ventadour; elle n'a jamais disparu et a connu de nos jours une brillante renaissance, dont le précurseur fut l'Agenais Jasmin et dont Frédéric Mistral a été le plus illustre représentant avec Aubanel et Roumanille. Plus près de nous le Languedoc a donné Prosper Estieu et Antonin Perbosc, tous deux instituteurs ruraux; la Haute Auvergne, le délicat Vermeuzou.

Parmi les dialectes de langue d'Oc, le plus chantant est le Provençal, mais le plus fortement individualisé est le Gascon. « Une des plus belles réussites linguistiques » a dit Edouard Bourciez.

Le Gascon a une phonologie très particulière, surtout dans le traitement des consonnes. Il suffit de comparer le Gascon *hariesto luo, hueck, bêt, bero, au provençal fenestre, luno, fio, beou, belo*, pour saisir la différence.

Sur le pourtour Nord, le Limousin d'une part, le Rhodanien de l'autre, ont, en propre, certaines caractéristiques de détail, et plus encore l'Auvergnat si différent de village à village.

Le Midi, au contraire, offre de Bordeaux à Nice, une assez grande homogénéité, qui permet aux Landais de lire Mistral et aux Provençaux de comprendre Estieu.

A l'extrémité Sud, le Catalan est un rameau de la langue d'Oc fortement marqué par l'espagnol. « Provence et Catalogne amies sont deux compagnes. »

Deux sœurs que la lumière en naissant enfanta.

Un jour les amoureux se mirent en campagne.

Baste ! l'une donna sa main au roi d'Espagne.

A celui des français l'autre se maria.

(Mistral).

D'ailleurs, toute la région frontalière espagnole a assimilé des mots castillans purs. Il en est de même de la ligne frontalière alpine, fortement marquée par l'italien.

On est frappé par l'extrême diversité de détail des parlers languedociens qui se dégradent insensiblement de village à village. A cause de cela le languedocien est resté une langue très riche, incomparablement plus riche que le français et combien plus imagée ! Il a ses pieux mainteneurs, ses académies provinciales. Je citerai au hasard les *Escolo de ras pireneos* à Pau, *L'Escolo Occitana* à Montauban et d'autres que j'oublie.

Au Nord de la ligne limitant les parlers des Languedoc, florissaient les dialectes de langue d'Oïl. On peut les répartir en cinq groupes étroitement apparentés dont les limites sont actuellement acquises : Le Picard, le Normand, le Poitevin, le Bourguignon, le Français. Tous ces dialectes eurent leur autonomie, mais connurent une existence inégale suivant la fortune politique de la Province où ils étaient parlés. A l'intérieur du domaine français, on peut à peine établir des divisions dialectales en choisissant certains traits spéciaux qui suffisent à définir le dialecte. Ainsi le Picard se différencie du français par la transformation de la chuintante : *Keval, Kamp, Kar*, au lieu de *Cheval, Champ, Char*. Actuellement on retrouve les dialectes de langue d'Oïl tellement avilis et dégradés que leur disparition semble prochaine si on ne se hâte pas de leur insuffler un sang nouveau.

Comment la langue d'Oc et la langue d'Oïl se sont-elles pénétrées, et comment le français est-il devenu national ? Je broserai à grands traits cette lente interpénétration distillée par le travail de 16 siècles et dont les contingences sont plutôt historiques que purement humaines.

Les serments de Strasbourg, prononcés en 842 et conservés dans un manuscrit du X^e siècle, sont les plus anciens documents en langue d'Oïl. Pour l'époque antérieure, ce n'est que par induction qu'on arrive à représenter les assimilations successives. Au XII^e siècle, les plus grands écrivains sont Normands, comme l'auteur inconnu de la chanson de

Roland; Picards, comme Jean Bodel; Champenois comme Chrestien de Troyes. Ils écrivent chacun dans leur dialecte. Le Français n'acquiert la primauté qu'au siècle suivant, surtout à partir de Saint-Louis. A la fin du Moyen-Âge, au début du 13^e siècle, tandis que l'unité linguistique est loin d'être acquise, la Croisade des Albigeois fut un grand événement non seulement religieux, mais politique et linguistique. Elle porta d'un seul coup le français jusqu'à la Méditerranée et aux Pyrénées. Le Languedocien resta le parler du peuple mais le français fut adopté par les élites. A mesure que les Rois annexaient de nouveaux territoires, la langue du duché de France disputait victorieusement leurs domaines avec plus ou moins de succès au Basque, au Breton, au Flamand et surtout à la langue d'Oc. « Il s'impose aux personnes qui voulaient paraître à la Cour sans exciter par leur provincialisme les sourires railleurs » (Chanson de Conon de Béthune). Les Princes du sang par leurs apanages, les princesses par leurs mariages portaient le français dans leurs résidences. Les nombreux fonctionnaires du pouvoir central remplissaient un rôle analogue.

Cet état de chose ne cessa de s'améliorer jusqu'aux 15^e et 16^e siècles, époque où la langue française codifiée fut définitivement créée, et parlée à peu près comme aujourd'hui.

Il est à remarquer qu'à cette période capitale, elle fit de nombreux emprunts aux dialectes, sous l'influence de Rabelais, Ronsard et Montaigne. Rabelais dans son *Gargantua* a été savoureusement archaïque.

Il a utilisé la saine et grasse langue de Villon, mais n'a pas hésité à être Tourangeau, Poitevin et Picard, appelant tous les patois, tous les dialectes à servir sa pensée. Ce n'était pas trop pour rendre une telle diversité d'invention où la sagesse antique devait mêler son vocabulaire à celui de la jovialité gauloise.

Dans son fameux manifeste de la *Pléiade*, du Bellay recommande « de ne point perdre les vieux termes, de les employer et de les défendre hardiment contre les marauds qui ne tiennent pas élégant ce qui n'est pas écorché du latin et de l'italien »; et Ronsard d'ajouter, « ne pas craindre de mêler à la langue française les meilleurs mots de tous les dialectes, principalement ceux du Vendômois et du Picard, lequel nous reste, par tant de siècles, l'exemple naïf de la langue française »; Montaigne n'a pas hésité à gasconner; le gascon est pour lui ce qu'est le Picard pour Ronsard : un dialecte propre à suppléer aux défaillances du français.

MONTAIGNE. — Essais. — « Mon langage français est altéré par la barbarie de mon cru. Il y a bien en-dessous de nous, vers les montagnes, un gascon que je trouve singulièrement beau, sec, bref, signifiant, à la vérité, un langage mâle, plus qu'aucun autre que j'entends; autant nerveux et puissant et pertinent comme le français est gracieux, délicat et abondant. »

Ce serait une erreur de croire qu'à partir de François 1^{er} (ordonnance de Villers-Cotterets en 1539), la langue officielle du gouvernement, notre langue nationale, fut parlée par la quasi-unanimité.

Les dialectes avaient la vie dure. Encore au 17^e siècle, Louis XIV était harangué en Picard par un Bailly qui ne savait s'exprimer autrement.

A la même époque La Fontaine nous rapporte que passé Montmorillon, on ne parle quasi plus le français. Racine affirme qu'à Uzès il a autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite à Paris.

En 1790, Grégoire, dans son rapport à la Convention, estime que sur 25 millions de français, au moins six ignorent la langue nationale; un nombre égal est incapable de soutenir une conversation suivie en français, le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est moindre encore.

C'est l'école de la 3^e République qui a vraiment fait du français une langue nationale, sociale, artistique et littéraire, vraiment parlée par l'unanimité. Elle a de ce fait porté un rude coup aux dialectes. Les patois neurent, il est grand temps de les recueillir, et suivant la belle formule de G. Paris, de « les classer pieusement dans un grand herbier national ».

On peut se rendre compte des progrès accomplis en un siècle en comparant nos patois actuels la « Parole de l'enfant prodigue » élaborée en 1806 dans les différents parlers régionaux, à la suite d'une enquête faite par le ministère de l'Instruction publique. Dans l'Oise, le Cher, la Marne, les patois ont simplement disparu. Parmi les proches voisins de Paris, c'est le Picard qui a le mieux tenu et pendant longtemps le Normand, aujourd'hui en plein délabrement. Sur la périphérie, la résistance a été plus grande, notamment le Poitevin, les dialectes de Bourgogne et de Franche-Comté et le Wallon. Quant aux dialectes d'Oc, ils restent vivaces quoique menacés dans le Nord de l'Auvergne et la moyenne vallée du Rhône. Dans tout le midi et en particulier dans les villes et le long des grandes voies de communication, ils sont plus ou moins atteints par l'influence du Français.

De nombreux érudits ont publié des lexiques des parlers de leur pays, Verrier sur l'Anjou, Zeligson sur la Moselle ont produit des glossaires remarquables. La plus belle réussite dans cet ordre d'idées est le *Treasure of Félibrige*, de Mistral. C'est un répertoire d'une inestimable richesse du plus éminent des dialectologues.

Pour dresser un tableau comparatif des patois, on a eu recours aux atlas linguistiques. C'est l'honneur de la France d'avoir donné le premier atlas linguistique, modèle de tous les autres. Il est l'œuvre de Gillieron et d'Egmont. Il comprend 640 planches. L'aire lexicale de chaque mot est portée sur une carte avec sa forme qui varie de proche en proche, mais dont l'étude comparative est riche d'enseignements.

Prenez par exemple le mot jument. Cet animal est appelé diversement cavale, cabale, ego. La carte va vous renseigner sur la répartition imagée de ces vocables. Jument forme une énorme masse au Nord et au Centre, cavale se dit dans le Sud-Ouest et l'Est; Ego a été seulement conservé dans quelques coins archaïques du Massif Central, de la Provence et des Pyrénées. A l'homme de science d'expliquer cette répartition.

Ego est le mot latin déformé, refoulé dans les cantons reculés par son congénère Cavale, plus heureux, apporté d'Italie par les guerres de la Renaissance. Il a déferlé sur le Midi et a remonté le couloir de Saône et Rhône. Enfin, jument est une création sémantique de la région du Nord (bête de somme) que le français a imposé dans tout le pays.

Cette étude de la géographie dialectale met en relief la solidarité qui

existe entre la langue mère et ses dialectes qui l'ont nourrie, puis qui l'ont prise comme élément directeur. Le français du Duché de France qui n'était à l'origine qu'un parler de terriens de la plaine a enrichi son vocabulaire en pillant tous les dialectes.

Au Normand et au Provençal il a emprunté les termes relatifs à la mer : bateau, crevette, matelot, vergue, pour le Normand ; cabestan, cap, dorade, pour le Provençal. Au Provençal encore les termes des denrées méridionales comme aubergine, brugnion, cigale, orange.

Au Savoyard, les termes des hautes altitudes, avalanches, glaciers, moraines, mélèzes.

Au Wallon, les termes industriels : houille et tôle.

De nos jours, les romans régionalistes font connaître et adopter par tous, de savoureux termes dialectaux. Dans ce pays de gourmets, ce sont les noms de mets qui se sont le plus vite vulgarisés avec les spécialités évocatrices des bonnes ripailles d'avant-guerre :

L'aioli provençal, la garbure gasconne, le clafoutis limousin, la potée lorraine.

Dans les types d'habitations, le chalet alpestre a été popularisé, il y a un siècle, par l'opérette d'Adam.

Tout le monde aujourd'hui, au seul mot de « mas » voit une ferme blanche sourire au soleil de Provence. L'etche basque popularise dans tout le pays son toit asymétrique et sa façade historiée de poutres rouges. Et l'on pourrait multiplier les exemples qui prouvent que le français vit, nourri sans cesse de la sève de ses dialectes. C'est sans doute en s'inspirant de cette idée que le gouvernement du Maréchal, sur la prière de quelques régionalistes distingués, présidés par Monsieur de Pesquidoux, a autorisé l'étude dialectale dans les écoles primaires. Faut-il se réjouir d'une pareille mesure ? J'ai employé dans cet article l'un pour l'autre les mots : dialectes et patois. Ces deux vocables sont-ils synonymes ou se distinguent-ils l'un de l'autre par la valeur péjorative attribuée au second ? La différence est plus grande et d'ordre social plus que littéraire. Un dialecte est parlé par toutes les couches de la population. Il s'écrit suivant la tradition et peut être un instrument de culture. C'est du jour où les classes cultivées l'abandonnent et cessent de le parler après avoir cessé de l'écrire qu'il sombre au rang des patois. De ce fait le lexique se vide de tous les termes d'ordre intellectuel, technique, social, dont les humbles ne se servent pas ; en même temps que les tournures se figent, les nuances fines sont plus ou moins oubliées ou confondues. Les élites sont les mainteneurs des dialectes. J'applaudis donc lorsque j'apprends que l'Université de Montpellier aura une chaire de Languedocien et qu'un certificat de ce dialecte viendra couronner les efforts de ceux qui se sont penchés

sur la bonne langue de nos pères. Mais quant à souscrire à l'introduction des dialectes dans les écoles primaires, ceci est une autre affaire. Si c'est pour l'apprendre, la question ne se pose pas puisque les paysans en font presque exclusivement la langue maternelle de leurs enfants. S'agit-il d'analyser le dialecte au point de vue linguistique, cette étude relève de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les littératures dialectales dignes de ce nom, comme la Félibréenne, un cours pourrait être donné dans les lycées de chaque région, à partir du moment où le grand travail d'assimilation de la langue française est terminé. Dès, par exemple, l'obtention du nouveau certificat d'enseignement supérieur, placé à la fin de la 3^e année (correspond à l'ancien B.E. supprimé).

L'école primaire, dont les programmes sont déjà trop chargés, a suffisamment à faire avec l'enseignement du français. L'examen du C.E.P. prouvait simplement que le niveau des candidats en cette matière est nettement très bas. D'ailleurs l'éducateur n'a pas à proscrire impitoyablement l'étude des dialectes dans sa classe.

La pratique d'un dialecte facilite l'apprentissage d'une langue étrangère, car on a l'habitude d'exprimer sa première pensée avec des mots différents, de ne pas couler sa pensée dans le même moule. Un maître averti trouve dans les patois locaux des comparaisons qui permettent aux enfants de mieux apprendre la langue nationale.

Je comprends le sentiment du Maréchal Pétain qui essaye de restaurer l'âme de la France en faisant pencher ses enfants sur les vestiges du passé, sur les formes surannées de son folklore dont les patois sont la marque vivante.

Mais de grâce, que l'on agisse avec mesure et qu'on n'oublie pas, dans l'effort de régionalisme, que l'important consiste, pour une nation une et cohérente, de posséder dans son unanimité une seule langue, que tous les nationaux doivent connaître et qui est un des principaux symboles du patriotisme. Qu'on maintienne les patois comme une survivance poétique du passé, d'accord, mais qu'on s'en tienne à la tradition. Pour maintenir leur fraîcheur aux dialectes, qu'on leur laisse leur caractère sacré de manifestation spontanée, naturelle, spécifiquement locale.

A se pencher sur nos vieux patois, colorés, primesautiers et chauds, les élites goûteront un ineffable plaisir à la musique des parlers du cru, à l'aide desquels elles pourront mieux comprendre les problèmes linguistiques et sociologiques les plus divers.

« Qui ten sa lenguo, ten la clau »

C'est par cette affirmation prosélytique, si pleine de sens du génial auteur de Mireille que je terminerai cette étude. MAFFRE C.

CENTRE D'INFORMATION



QUESTIONS FINANCIÈRES



Ce bulletin est destiné aux industriels, aux commerçants, aux employés de Banque et de Bourse, aux porteurs de valeurs mobilières, enfin à tous ceux qui, de près ou de loin, sont intéressés par des réformes financières opérées depuis l'armistice.

Les renseignements recueillis sans doute incomplets mais nous pensons qu'ils donneront un aperçu assez précis de la

nouvelle orientation de la politique financière de la France, dictée, en partie, par les circonstances.

Liquidation de certaines difficultés financières provenant de la guerre (autres que les dommages de guerre)

La question des marchés de Guerre à liquider ou à résilier a fait l'objet de nombreuses lois et décrets qu'il serait fastidieux de développer ici. Nous sommes naturellement à la disposition des intéressés pour donner des renseignements, autant que nous le permettra la documentation que nous possédons.

Dettes publiques et Emprunts

La convention du 27 décembre 1940 entre le ministre secrétaire d'Etat aux finances et la Caisse autonome d'amortissement, est approuvée.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances est autorisé pour 1941 et 1942 ; 1^o — à couvrir au moyen d'émission du Trésor à long, moyen ou court terme, les avances que le Trésor consentira en conformité des lois en vigueur, ainsi que les autres charges de la Trésorerie.

2. — à procéder à des opérations, facultatives pour les porteurs, de renouvellement ou de consolidation à concurrence du montant de la dette flottante du Trésor, ainsi que du montant des échéances massives, d'emprunts du Trésor et du Crédit National.

Emprunts pour les dommages de guerre 1939. — En plus des opérations d'émission de Bons du Trésor et de conversions d'anciens emprunts, l'Etat a prévu par une loi du 3 Mars 1941 les opérations financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre des dispositions :

de la loi du 5/8/40 relative à la réparation rapide des immeubles endommagés du fait des hostilités ;

de la loi du 11/10/40 relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite de faits de guerre ; et de toutes lois à intervenir concernant la réparation des dommages causés par faits de guerre (voir notamment la loi du 1/7/41 sur les avances aux entreprises sinistrées, commerciales et industrielles. Relire le supplément au Nouvelliste du Centre d'Informations du mois de Février).

En exécution de la loi du 3/3/41, le Crédit National a émis à partir du 26 Janvier 1942 un emprunt de 5 Milliards de francs en obligations de 2.000 fr., amortissables en 50 ans, rapportant 70 fr. par an (arrêté du 21/1/42).

Un autre emprunt auquel ne sont pas applicables les dispositions relatives aux emprunts gagés par des annuités de l'Etat, a été émis le 12 Janvier 1942 pour une somme de 300 millions de fr. en Bons de 5.000 fr. émis à 4.925 fr. et rapportant 175 fr. par an.

Epargne et Valeurs Mobilières

Caisse d'Epargne. — Le plafond des dépôts a été élevé de 25.000 à 40.000 fr. pour chaque titulaire de compte. Ce solde pourra s'accroître sans limitation, par le jeu de la capitalisation des intérêts.

Valeurs mobilières. — Depuis le 17/3/41, les actions négociées sur un

marché ne peuvent être livrées aux acquéreurs que sous la forme nominative. La loi du 18/3/41 a prévu la création d'une caisse centrale des dépôts et de versements de titres agréée pour recevoir les dépôts de titres aux porteurs et instituant le principe de la fongibilité des titres au porteur, tendant à assimiler le mouvement de ces titres à celui des billets de banque.

La loi N. 69 du 3/2/43 précise qu'à l'expiration des délais qui seront fixés par le secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances, toutes les actions de sociétés françaises devront revêtir la forme nominative à moins d'être placées en dépôt à la Caisse Centrale des Dépôts et virements de titres. Un délai spécial pourra être prévu en faveur des personnes qui, par suite des circonstances résultant de l'Etat de Guerre, justifieraient avoir été empêchées de procéder aux formalités de mise au nominatif ou de dépôts à la Caisse Centrale de dépôts et de virements de titres.

Limitation des dividendes et des tantièmes. — Jusqu'à la clôture de l'exercice en cours à la date légale de la cessation des hostilités les Sociétés françaises par actions et à responsabilité limitée, pour chaque exercice clos postérieurement au 31/12/39,

— ne peuvent répartir au profit des associés et porteurs de parts des sommes supérieures à celles distribuées pour celui des 3 derniers exercices clos avant le 1er Janvier 1940 qui a donné lieu aux répartitions les plus élevées. Si le maximum ainsi obtenu n'atteint pas 6% du Capital appelé et non remboursé, il pourra être porté à ce taux.

— Même principes pour les répartitions à titre de bénéfice ou pour les jetons de présence revenant aux associés, Membres du Conseil d'Administration, de Direction ou de Comité, ainsi qu'aux gérants, en prenant pour base les rémunérations de même nature.

Réorganisation des Bourses de Valeurs. — La loi du 14/2/42 (J.O. du 15/2) et un règlement d'administration publique du 3/8 (J.O. du 6/8) ont établi les bases de la réorganisation des Bourses de valeurs.

Les nouveaux textes déterminent en premier lieu les règles de fonctionnement du comité de bourses de valeurs chargés par la loi de prendre des décisions sur toutes les questions de caractère général intéressant l'ensemble des bourses.

Ils comportent une série de dispositions relatives à la profession nouvelle de courtiers en valeurs mobilières qui remplace celle des coulissiers pour la négociation des valeurs qui ne sont pas inscrites à la cote officielle. Leur statut est analogue à celui des agents de change (Entre autre ; interdiction d'effectuer des opérations de commerce ou de bourse pour leur propre compte). Le marché hors cote est supprimé. Les courtiers en valeurs sont autorisés à effectuer, sur les valeurs ne figurant pas à leur propre cote ni à la cote des agents de change, des opérations pour le compte de leur maison, à la condition toutefois qu'ils n'utilisent pas pour ces opérations des fonds appartenant à leur clientèle et que, dans le cas où ils assureront la contre-partie de leurs clients, ces derniers en soient informés de façon explicite.

Change. — Le contrôle des changes, instauré depuis le début de la guerre, s'oppose aux évasions de capitaux français vers l'étranger.

De nombreux décrets ont été pris depuis l'armistice réglementant les transferts de fonds en provenance ou vers l'étranger (Déclarations de créances et de dettes — achats et ventes de valeurs — accords de compensation).

Moyens de paiement

Une loi du 24/11/40 a supprimé :

Les pièces en bronze de 1 et 2 centimes, les pièces en bronze de nickel de 5 centimes, en mallechort de 5 centimes. Cette même loi a supprimé à partir d'une date à déterminer la pièce de 0.25.

La fabrication des pièces de 20 centimes en métaux communs a, par contre, été ordonnée.

Les monnaies de 1 fr. et 0.50 pourront être fabriquées en aluminium à partir du 20/12/41.

Quant aux monnaies d'une valeur plus élevée, la fabrication des pièces de 5 — 10 et 20 fr. a été ordonnée.

Modalités de règlement des Dépenses publique. —

Préoccupé à la fois de la simplification des formalités et de la diffusion des moyens de paiement autres que le numéraire, le gouvernement a pris en octobre 1940 un ensemble de mesures qu'on peut résumer ainsi qu'il suit :

A. — Paiement par virements de compte ou chèques barrés. — Le paiement par virement de compte ou chèque barré était déjà prévu pour les dépenses de l'Etat par un décret du 14/3/40 mais la loi du 22/10 a étendu à toutes les collectivités publiques et aux services concédés, l'obligation de ce mode de règlement si le compte est ouvert dans une banque et l'a rendu obligatoire pour toute dépense, quelle que soit sa nature, supérieure à 3.000 francs.

B. — Règlement des dépenses publiques au moyen de traites. — La seconde loi (du 20/10/40, décrets 22/10/40 et 21/9/41, arrêté du 21/9/41) institue le règlement des dépenses publiques au moyen de traites. Cette modalité est obligatoirement appliquée pour les marchés de travaux excédant 50.000 fr. et marchés de fournitures excédant 200.000 fr.

Maximum 75 % des sommes dues — 9 mois d'échéance — Taux variable.

C. — Mesures diverses. — a) arrondissement au décime. — Une loi du 22/10/40 prescrit l'arrondissement au décime de tous les comptes publics et permet pour certaines catégories de dépenses, l'arrondissement au demi franc ou au franc.

b) Caisse Nationale des Marchés. — La C.N.M. a été fortifiée et réorganisée par une loi du 27/10/40.

Moyens de paiement des Dépenses particulières.

La nouvelle réglementation vise l'emploi obligatoire du chèque barré ou du virement pour tous paiements, et modifie la législation des effets de commerce.

a) **Emploi du chèque barré et du virement.** — Désormais (Loi du 22/10/40 modifiée par la loi du 12/43) les règlements effectués en paiement de traitements, salaires, loyers, transports, services, fournitures ou travaux, les règlements effectués en paiement des produits de tous titres nominatifs ou afférents à des acquisitions d'immeubles doivent être opérés par chèques barrés ou par virement en Banque ou à un compte courant postal lorsqu'ils dépassent la somme de 5.000 fr. Exception faite pour personnes incapables de se faire ouvrir un compte en banque et pour paiement du prix des animaux achetés à la ferme ou sur les champs de foire.

Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux paiements entre particuliers qu'aux dépenses publiques.

Il est intéressant également de signaler l'article 12 de la loi du 1/2/43 autorisant les femmes mariées, quel que soit leur régime matrimonial, à se faire ouvrir, sans l'autorisation de leur mari, chez les banques et bureaux de chèques postaux, des comptes qui ne pourront enregistrer que des dépôts ou retraits de fonds en espèces, par chèques ou par virements.

b) Législation des effets de commerce :

Chèques sans provision : L'émetteur de mauvaise foi d'un chèque sans provision ne pourra bénéficier ni des circonstances, ni de la loi de sursis (Loi du 22/10/40 modifiée par la loi du 1/2/43).

Régime fiscal des effets de commerce : On sait que les effets de commerce ordinaires payent un droit de timbre proportionnel de 0,15 % alors que les chèques n'étaient assujettis qu'à 1 droit fixe de 0,50. Depuis le 1^{er} Février 1943 les chèques sont dispensés du droit de timbre.

La loi du 22/10/40 déclare que seront passibles seulement du droit de timbre de 0,50 les effets de commerce :

1. — revêtus dès leur création d'une mention de domiciliation dans un établissement situé en France ou dans un bureau français de chèques postaux (confirmé par la loi du 1/2/43).

2. — qui, tirés hors de France sont, au moment où l'impôt devient exigible en France, revêtus d'une mention de domiciliation dans un établissement situé en France ou dans un bureau français de chèques postaux.

On comprendra aisément que ces mesures sont destinées à favoriser l'utilisation des moyens de paiement autres que le billet de banque.

En effet, si l'on constate un accroissement assez considérable des dépôts en Banque, la circulation des billets a augmenté dans des proportions encore beaucoup plus grande.

A ce sujet la circulaire « Les Rapports annuels des grandes Banques françaises », éditée par la Société d'Éditions économiques et sociales, précise :

« En 1913, les dépôts des quatre grands établissements qui existaient alors représentaient 99 % de la circulation des billets. Ils ne représentent plus que 28,7 % de cette circulation au 31/12/41.

Dans son rapport d'assemblée pour l'exercice 1941 le Crédit Lyonnais donne son avis sur cette question. « Si la masse des signes monétaires mise en circulation par l'Etat ne lui revient pas intégralement, ceci « résulte de phénomènes économiques ou de réactions psychologiques du public qu'on ne peut espérer corriger par des réglementations, ni par « des exonérations fiscales favorisant les paiements effectués par chèques « ou virements. La hausse des prix qui a pu être modérée, mais non évitée, « retient pour le règlement des dépenses journalières un plus grand nombre de billets de banque ; d'autre part on a pu constater une tendance « à un renouveau de thésaurisation et inversement, une recherche si « active des biens réels que les fonds versés pour les acheteurs s'investissent immédiatement de manière semblable, sans se fondre d'une « manière durable dans les dépôts de banques ».

Et enfin, pour conclure, nous extrayons du rapport de la Banque de France (fin janvier 1943), quelques passages qui nous montrent que : Sans méconnaître l'ampleur et la difficulté de la tâche à accomplir, notre institut d'émission envisage courageusement l'avenir sous un jour qui nous laisse tout de même certains espoirs.

« La Banque mesure pleinement le poids des charges financières « imposées à la France et qui risquent de rendre vains tous les efforts « de redressement. Elle sait cependant que tous les pays belligérants ont « à supporter des fardeaux très lourds dont la charge est partout attestée « par l'accroissement de la circulation fiduciaire, le développement de « l'inflation de crédit et l'augmentation accélérée de la dette publique. « Tant que le conflit n'est pas terminé, on ne saurait prétendre fixer « arbitrairement des rapports nouveaux entre les monnaies des pays « atteints par la guerre : la solution la plus conforme à la fois à l'équité « et à la raison consiste à respecter les parités existantes...

Envisageant la période d'après-guerre, il est dit encore... « La rupture des parités serait contraire aussi bien à l'intérêt National « qu'à celui de tous les peuples éprouvés par la Guerre, et dont les « conditions d'existence ne pourront être relevées que par une reprise « des échanges internationaux...

« Ayant toujours rempli sa mission envers les banques, dont elle a, « dans toutes les périodes de crise, mobilisé les éléments d'actif, confiante « en la solidité et la souplesse dont leur organisation a tout récemment « encore donné ses preuves, la Banque est prête à suivre une politique « de crédit à la fois ouverte à toutes les initiatives et conforme au « caractère propre du système bancaire français.

Renseignements recueillis par :
F. LEFORT.



ORGANISATION DU COMMERCE des PRODUITS LAITIERS

Le libéralisme d'avant-guerre est mort. La vente des produits laitiers est réglementée et dépend de la corporation paysanne. Dans chaque région, le groupement interprofessionnel laitier assure le contrôle, l'acheminement, la répartition du lait et des produits laitiers, au mieux des consommateurs. Ces mesures nécessitées par le blocus de l'Europe ne sont pas seulement des opérations d'exception. Il est fort probable qu'intégrées dans la nouvelle structure politique à forme corporative de la France, elles resteront en vigueur, la paix revenue, avec les adoucissements qui s'imposeront.

Les quantités de lait et de produits laitiers obtenus sur une exploitation agricole, qui ne sont pas nécessaires aux besoins humains de l'exploitation, doivent être livrées par les producteurs. Le lait complet ne peut être utilisé pour l'alimentation du bétail, sauf pour la nourriture des veaux de moins de trois semaines.

Les produits de la ferme ne sont plus livrés directement aux consommateurs, ni aux commerçants détaillants. Le comité départemental de gestion désigne pour les apporteurs, des grossistes qualifiés qui ont une option complète sur tous les dérivés du lait, dans une région déterminée; à titre de réciprocité, les établissements industriels ou corporatifs ne peuvent vendre les beurres ou fromages en dehors de l'aire d'approvisionnement, à moins qu'une production pléthorique ne permette l'exportation.

Organisation des entreprises laitières

Dans la zone qui lui est affectée, toute entreprise est obligatoirement tenue de collecter tous les produits laitiers et de dénoncer ceux des producteurs dont les livraisons ne sont pas maximum. En contre-partie, elle doit s'organiser afin de traiter le plus rationnellement possible le lait qui lui est apporté, et livrer à la consommation, des quantités optimales. Elle peut solliciter l'appui du Comité de gestion qui, jugeant des aménagements techniques indispensables, fournira du matériel supplémentaire, les sociétés coopératives agricoles de traitement ou de transformation sont tenues d'accepter comme usagers, tous les producteurs de lait en dehors des coopérateurs pourvu qu'ils se trouvent dans la zone de ramassage déterminée par la corporation agricole.

Le Comité doit prendre toutes dispositions pour qu'à l'intérieur des zones attribuées à chaque laiterie, le ramassage des produits laitiers soit assuré en réduisant les distances parcourues. A cet effet, le Président, délégué départemental, prévoit des centres de groupage ou d'écrouissage et détermine le rayon dans lequel les producteurs sont obligés d'effectuer leurs livraisons.

Organisation des Marchés

Après avoir examiné avec l'autorité communale compétente les conditions d'application de règlements de chaque foire et marché, et, s'il y a lieu, leur modification ou leur aménagement, le Président délégué désigne un délégué de marché chargé, notamment, de s'assurer du respect par les acheteurs des prix imposés, ainsi que de la régularité des transactions.

Seuls sont habilités à acheter sur les foires et marchés, les commerçants titulaires de la carte professionnelle. Ces commerçants sont tenus de respecter les prix imposés et doivent se rendre acquéreurs de la totalité des produits apportés. En conséquence, s'il reste en fin de marché, des marchandises invendues, celles-ci sont réparties entre les commerçants acheteurs au prorata de l'importance de leur commerce. Cette répartition est effectuée par les soins du délégué du marché, qui contrôle les prix d'achat, compte tenu de la qualité des produits.

Si l'écoulement de ces marchandises supplémentaires présente pour le commerçant de notables difficultés, il doit en avertir le délégué du marché, enlever la marchandise et l'écouler, suivant les instructions qui lui seront prescrites ultérieurement par le Président, délégué départemental.

Dans les régions de faible production, où celle-ci n'excède pas les besoins rationnés de la consommation locale, les comités de gestion peuvent autoriser sur les foires et marchés, la vente directe aux consommateurs par les producteurs agricoles, des beurres et fromages fabriqués à la ferme. Ces ventes sont faites dans la limite du rationnement et sous le contrôle du délégué de marché, ou, à défaut, de l'autorité municipale, qui doit collecter les tickets des consommateurs intéressés.

Les régions où s'applique ce régime sont définies par le Comité central sur proposition des comités de gestion départementaux intéressés.

Ramassage des produits fermiers

Dans les régions où il n'existe pas de foires ni de marchés réguliers, ainsi que dans celles où les producteurs agricoles ont des difficultés pour atteindre les foires et marchés en raison de l'éloignement ou des conditions d'accès, le Président délégué peut habiliter certains commerçants, titulaires de la carte professionnelle portant une mention spéciale, à acheter les beurres ou fromages fermiers, directement à l'exploitation.

Le Président délégué fixe à chaque commerçant une zone de ramassage et peut imposer, compte tenu des possibilités de transport, la fréquence des tournées de ramassage. Ces commerçants sont tenus d'acheter la totalité des quantités offertes par les cultivateurs et de respecter les prix imposés.

Le Président délégué, après avis du Comité de gestion, peut également décider la création de centres de groupage de fromages fermiers. Il désigne le rayon d'approvisionnement dudit centre et les commerçants munis de la carte professionnelle agréés pour y acheter.

Prix du lait à la production

Dans le cadre des taxations fixées par arrêté ministériel, les prix du lait payés aux producteurs par les entreprises de traitement et de transformation du lait sont étudiés, par région laitière dans chaque département, par une commission nommée par le comité de gestion départemental et composée de deux représentants des producteurs agricoles et de deux représentants des industriels ramasseurs.

Le directeur des services agricoles commissaire du gouvernement prend part, avec voix consultative, aux délibérations de cette commission.

Pour la fixation de ces prix, il y a lieu de tenir compte notamment, des conditions d'apport du lait aux industries utilisatrices.

Pour toute région laitière s'étendant sur plusieurs départements, les prix de vente sont étudiés en accord entre les commissions départementales intéressées.

En cas de désaccord, le comité central arbitre les conflits et propose les prix de lait à payer aux producteurs dans les régions laitières du département et pour le mois considéré.

Les prix d'achat du lait à la production ainsi proposés ne constituent que des prix minima; ils sont homologués par arrêtés préfectoraux.

La consommation du lait et des produits laitiers est, par ce système autoritaire, portée au maximum avec le minimum de frais. Le principe qui préside à l'organisation de la corporation en temps de guerre lèse la liberté individuelle au profit du corps social. Espérons que la normalisation de la situation de notre pays permettra dans une période d'abondance, le retour à une économie plus libérale.

Toutefois, dans cet ordre de choses comme dans tous les autres, souhaitons que la rationalisation fasse place à la gabegie de l'avant-guerre, sans toutefois faire perdre à l'homme la libre disposition de son travail et de sa propriété qui sont un des éléments primordiaux du bonheur individuel.

MAFFRE C.



INSTITUTEURS

Circulaire N° 197 4° B. du 5 Déc. 1942

Le passage des instituteurs et des institutrices de la 1re classe à la hors classe est réglé par les dispositions de l'article 2 du décret du 26 mars 1942, dont le texte vous est rappelé ci-dessous et que la présente circulaire a pour objet de préciser :

« Les promotions de la 1re classe à la

hors classe ont lieu exclusivement au choix.

« Le nombre total des promotions est égal au nombre des fonctionnaires de la 1re classe ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans cette classe augmenté de 30% du nombre des fonctionnaires ayant au moins 3 ans et moins de 5 ans d'ancienneté dans ladite classe ».

« Etant donné les termes du paragraphe 2 et l'esprit qui a inspiré le législateur, vous rangerez dans la hors classe les instituteurs et les institutrices justifiant de 5 ans et plus d'ancienneté en 1re classe au 1er janvier prochain, toute décision contraire devant être motivée par une insuffisance professionnelle nettement caractérisée.

En ce qui concerne les fonctionnaires ayant de 3 à 5 ans d'ancienneté en 1re classe, le choix devra s'exercer de préférence sur ceux qui sont à la veille de la retraite.

NOTE DE L'HOMME DE CONFIANCE GENERAL

Je prie les camarades appartenant au 1er Zouaves de me faire connaître leurs nom, prénoms, grade, numéro matricule, ainsi que l'adresse de leur famille.



LES LETTRES ET LES ARTS

FAIRE DES VERS (SUITE)

Les accents sont le deuxième élément du vers. Deux espèces d'accents: l'accent fort qui oblige à un arrêt, à une césure, et l'accent intérieur, accent de rêve, entre deux accents forts, qui incite la voix à s'enfler un peu et monter vers les régions du mystère. Malherbe, Boileau exigeaient un accent fort sur le sixième pied de l'alexandrin, partagé de la sorte en deux hémistiches :

Je me suis applaudi/ quand je me suis connu

Cette règle a traversé les âges. Presque tous les vers français marquent un temps, parfois imperceptible sur le sixième pied. Pourtant, en quelques-uns, il se trouve à l'intérieur d'un mot. Dans le Bateau Ivre, Rimbaud a écrit :

Je cours! et les Péninsules démarrées

N'ont pas subi tostu-bohus plus triomphants

Mallarmé, dans l'Azur :

Accable, belle indolemment comme les fleurs

Mais les poètes n'ont pas fait abus de ces chevauchements, atteinte au rythme traditionnel de l'alexandrin, mais emploi sage et à bon escient.

Victor Hugo, renommé grand révolutionnaire du vers, n'a jamais eu cette audace ; parfois, sans nul accent, mais toujours sur la dernière syllabe d'un mot, tombe son sixième pied. Pas d'e muet sans élision ni au sixième ni au septième pied, trou qui fausse le rythme.

A la lecture, les alexandrins se révèlent chargés d'immenses possibilités rythmiques.

Le vers classique et deux accents intérieurs :

Les monstres étouffés/ et les brigands punis ;

ou quatre temps forts et deux césures :

Mais tout dort/, et l'armée et les vents/ et Neptune

Le trimètre, trois accents, deux césures :

Et ce vainqueur/ suivant de près/ sa renommée

mais les accents ne sont pas toujours disposés symétriquement ;

C'est Achil/le, va/ pars/, Dieux/, Ulysse le suit !

découpé 3-2-1-1-5, plus un accent intérieur.

Ce vers de Jules Laforgue découpé : 6-3-3 :

Abandonné de tout/, sans amour et sans joie ;

ou 3-6-3 et un accent intérieur :

Mais chacun/ morne et très solitaire scintille ;

ou 1-8-3 :

Seul/ dans l'effolement universel/ des cieux ;

De Lecomte de Lisle, cet arrangement : 4-5-3 :

Et leur sueur/ dans l'air embrasé/ monte en brume.

Donc, infinités de combinaisons. Mais l'abus dans un même poème risque de briser l'harmonie et l'allure générale. L'oreille, le sens artistique sont les seuls guides.

Le décasyllabe est rythmé 4-6. Le rythme 5-5 le rapproche trop de l'alexandrin, mais peut être employé. Valéry a écrit le « Cimetière Marin » en décasyllabes 4-6 sauf un vers 5-5 :

Après tant d'orgueil /, après tant d'étrange

Oisiveté / mais pleine de pouvoir.

L'octosyllabe ne compte pas de coupe fixe. Non plus les vers plus courts de 7, 6, 4, 3 syllabes, ni les vers impairs.

Dans un art poétique en vers, Verlaine a maudit la rime :

O qui dira les torts de la rime !

Quel enfant sourd ou que nègre fou

Nous a forgé ce bijou d'un sou

Qui sonne creux et faux sous la lime ?

Il y a une bonne part de boutade, puisque ce quatrain est rimé. Mais il a écrit :

C'est le chien de Jean de Nivelles

Qui mord sous l'œil même du guet

Le chat de la Mère-Michel.

François les Bas-Bleus s'en égaie.

Nivelles, terminé par un e muet est rime féminine, mais Michel est rime masculine. De même, égaie compte pour une rime féminine et guet pour une rime masculine. Verlaine va contre l'usage, et Elle, ayant le son de la consonne, sont appelées rimes consonnantiques, aie et et, le son d'une voyelle, rimes vocaliques. Mais pour une oreille très exercée il

peut subsister une nuance entre aie et et, due à l'e muet, valeur d'un demi-ton, et la règle, arbitraire, mais pas complètement, est toujours en vigueur, qui établit rime féminine tous les mots se terminant par un e muet, et rimes masculines tous les autres. Une autre règle, dite règle de l's, veut que pour rimer avec moins, témoin soit employé au pluriel; x a la valeur d'un s et fiboux peut rimer avec bambous. Un mot terminé par un e muet conserve au pluriel sa valeur de rime féminine, mais doit rimer avec un autre mot se terminant par un s. De même ils prie est rime féminine au même titre que il prie, et ils attendent devient rime féminine mais doit rimer avec une autre forme verbale en ent. La règle était autrefois plus sévère, et encore aujourd'hui, quelques puristes hésitent à faire rimer filou et loup, et exigent au moins une consonne finale, par exemple coût et coud. En revanche, de nombreux poètes ne respectent plus la règle de l's, qui n'a, il faut l'avouer, qu'un intérêt visuel, non entièrement négligeable du reste. Mais plusieurs encore, amis des règles, en fonction de l'effort de concentration et réflexion qu'elles exigent, lui restent fidèles. Ce ne sont pas les moins grands. L'abolition de cette règle n'apporte aucun enrichissement au vers et ne permet pas une plus grande variété de rimes, au contraire de l'abolition de celle prescrivant l'identité de la consonne finale. Et Madame de Noailles a écrit :

Ce n'est pas toujours vous qui me portez secours

Dans les combats mortels où le sort me situe,

Archanges enroulés de sublimes atours,

Poètes, moins pareils aux hommes qu'aux statues

Dans ce quatrain, secours et atours sont des rimes suffisantes, statues et situs sont des rimes riches, le son u étant appuyé par la même consonne. Outre la consonne d'appui une rime peut avoir une autre voyelle semblable : matinée, dulcinée, ou double consonne d'appui : hardi, parodi. Des rimes peuvent sembler riches qui sont insuffisantes parce qu'ayant un sens trop rapproché : prendre et reprendre, ou étant formé par le même suffixe : payable et croyable, ou encore ayant le même radical : ami, ennemi ; — et cette restriction au nom de la difficulté. Encore : tâche rime mal avec tache, et été avec états. Un écueil : les hémistiches rimant entre eux, ou avec les rimes, risquent de transformer les alexandrins en petits vers de six syllabes.

Sans faire sien le cri de Verlaine, il ne faut pas attacher à la rime une importance trop exagérée. La rime riche est belle ; trop belle, elle frise le mauvais goût. Il est des excès de maîtrise, et si grande que soit l'admiration due à Mallarmé, sans conteste un de nos plus purs poètes, obligation est de regretter que sa virtuosité l'ait égaré parfois, dans le chemin de la préciosité, du faux et du clinquant, tel, dans son « Petit Air Guerrier » :

Ce me va hormis l'y taire

Que je sente du foyer

Un pantalon militaire

A ma jambe rougeoyer

Dans ce quatrain, comme dans, plus haut, celui de la Comtesse de Noailles, les rimes sont alternées ou croisées, de la forme abab. Elles peuvent être embrassées : abba, ou plates : aabba, ou mêlées : ababcb aabcb, etc.

Les vers peuvent être alignés en longue suites avec rimes plates, croisées, embrassées ou mêlées, ou être rangés en strophes. Mais une strophe est une unité. Une idée nécessitant un développement de douze vers ne doit pas être présentée en trois strophes de quatre vers. Il y a plusieurs combinaisons de strophes, plusieurs combinaisons de vers, vers longs, coupés de vers courts. Nos poètes montrent une grande variété dans ces dispositions. Mais un décasyllabe derrière un alexandrin risque de sembler faux, la différence n'est pas assez grande. Il y a des poèmes à forme fixe. Le plus usité est le sonnet que Mallarmé aurait défini : « un cube de cristal, un bloc, de façon que le tout, du premier au dernier mot, ne fit qu'un. L'idée majeure et les idées secondaires en devraient être tellement liées, serrées, agglutinées ensemble, que nul vide n'y fit le moindre trou ». Un sonnet est bâti sur cinq rimes disposées abba abba ccd ede, ou encore pour les deux tercets ccd eed. En dehors de ces deux formes il n'y a pas de sonnet.

Un mot sur le rejet ou enjambement, ou renvois au vers suivant d'un

mot ou d'un groupe de mots liés par le sens au dernier mot du vers précédent. La poésie moderne en cette matière, admet une très grande liberté qui conduit parfois à des abus. Le rejet doit être voulu pour produire un effet, mettre un mot, une idée en évidence, ou briser un rythme. Il peut y avoir rejet d'un hémistiche à l'autre, d'un vers à l'autre ou d'une strophe à l'autre. Aucune règle précise ne peut être énoncée. Encore une fois, la seule règle est le don du poète, mais, encore et toujours, grande rigueur : qu'il soit un acte volontaire et non commodité hasardeuse. Rimbaud a écrit :

Petit Poucet rêveur, j'égrenais dans ma course

Des rimes...

et c'est très joli : le mot rime sonne, comme délicatement attendu. De Rimbaud encore ces deux vers :

C'est un large buffet sculpté : le chêne sombre,

Très vieux, a pris cet air si bon des vieilles gens.

L'adjectif sculpté, rejeté dans le second hémistiche, prend toute sa valeur, et est en rapport de place et de sens avec très vieux et vieilles gens et force la vision des rides.

Dans un vers, le poète peut user de répétitions pour produire un effet. Dans la « Cantate du Narcisse », Valéry a écrit :

Et si je m'essayais d'être plus que vous-même,

D'être toi, plus que toi, mieux que toi, moi qui t'aime ;

ou dans « La Jeune Parque » cette allitération de pl qui impose l'idée du vol sur place :

Et dans la plénitude où plane mon plaisir

Mais ce n'est plus du domaine de la stricte versification. C'est l'Art, le Génie et c'est au-dessus de la prétention de cet article.

La stricte observance de ces quelques règles essentielles ne crée pas le poète. Certains sont poètes qui ne les ont pas observées : question de rythme intérieur, d'horreur de la contrainte ; mais ne pas proclamer que les règles sont contraires à l'inspiration, qu'elles la gênent et la contraignent. L'inspiration n'est pas, popularisée par quelque imagerie, cette muse capricieuse, tyrannique, qui saisit le poète d'un coup, et l'oblige, dans la fièvre et l'exaltation, à noircir des pages, des pages. Pour quelques beaux vers obtenus ainsi, quelques fortes ou gracieuses images, combien d'inélegances, d'effets hasardeux, de mots, de phrases inutiles, sans éclat, alourdissant, combien de longueurs, de redites. C'est la paresse qui conseille de ne pas toucher à une page « inspirée », de ne pas la corriger, la ramener à l'essentiel, puissant et concentré, La Beauté s'enfante. Elle ne sort pas de quelque génération spontanée ; elle vient, radieuse, étincelante dans les cris et la souffrance. Toute œuvre qui vise à l'Art est le fruit d'une douleur. Avant d'écrire un poème, le porter en

soi, longtemps, le refuser s'il vient sans mal, sans angoisse : le mot, l'image, la sonorité cherchée par l'esprit contracté, par la tête qui fait mal, qui souffre de la vision aperçue, toute proche, tremblant d'être saisie et s'efface dans le noir, de la note qui tinte, envivante et n'est plus qu'un bruit qui grince sous la plume. Que tout soit douleur : chaque syllabe, et le courage, pénible, de refuser ce vers harmonieux, balancé, qui s'étale soudain, noir, joyeux, sur le blanc, sans la connaissance d'où il vient ! Combien en est-il de ces vers dans notre riche littérature, et pourquoi les écrire s'ils ont déjà été faits, s'ils n'ont pas cette marque d'une personnalité ? La poésie est la magie des mots, des syllabes. Avant toute idée, il y a le mot ; que l'idée sorte des mots, autres notes. Que la Fleur, la Plume, l'Oiseau, la Femme, l'Azur en jaillissent, purs, magnifiques et comme sans préméditation. Pourtant, ne pas pousser la théorie jusqu'à l'absurde, comme certains « super-dadaïstes » qui ont fait des vers, uniquement avec des sons, des syllabes, sans mots. Mais aimer le mot tout seul, le mot qui est une chanson, l'aimer pour lui-même et dans ses rapports avec les autres. Pour cela, le poète doit être philologue, chérir chaque mot, connaître son origine, son histoire, ses vicissitudes, ses transformations, ses heures de gloire, d'amour, de tristesse. Il doit connaître aussi la grammaire, toutes les subtilités et possibilités de la syntaxe, apprendre à en user joliment et savoir quelle forme voluptueuse se cache sous ces noms de princesses lointaines : anacoluthes, méthonymies, synecdoques... Et n'acquiescent des droits sur la langue ; droits de prohibition, d'enrichissement, de transformation, que les écrivains qui, avec amour et science, se sont penchés sur l'Idole. Que la langue poétique soit autre que la prose. Des noms, des adjectifs, pas trop de verbes. Que le rythme soit varié, vif, puis lent : syllabes brèves, mots rapides, éclats d'un coup de fouet, éclairs, mots longuement étendus, paresseusement, voluptueusement. Ne pas craindre d'être le maître d'un procédé, d'une technique à soi, de procéder d'un parti-pris que l'Art seul camouflera. Ne jamais rien laisser au hasard, pas la moindre conjonction, que tout soit à sa place pour l'effet cherché. Alors ! pas de trop longs poèmes, des pièces courtes, bondées de sens, de sons, de parfums, de couleurs. Et lire, beaucoup lire les grands poètes, mais d'un œil critique ; ils ont leurs faiblesses, leurs chevilles, leurs lignes mauvaises. Ne pas admirer un Nom, mais une forme, une beauté. Rechercher leur musique secrète. Et savoir toujours que la poésie est l'Art, l'art suprême, que toute atteinte est sacrilège, qu'elle est l'Art qui est tous les arts, toutes les beautés, Peinture, Musique, Architecture, Science des Parfums, et qu'Elle est l'expression, supérieure, miraculeuse, de ce qui fait l'Homme : le Verbe.

Pierre BOUTET.

NOTRE CONTE

UNE BROUILLE

L'été s'approchait. Déjà les terrasses des cafés se remplissaient de la foule des flâneurs que le spectacle de la rue amusait.

Nous revenions du bois de Boulogne, mon ami Lassus et moi. Nous avions longuement marché dans les allées qu'un feuillage encore neuf protégeait délicieusement des ardeurs d'un soleil déjà vif. Nous descendions l'avenue des Champs-Élysées et le soleil déclinant projetait devant nous des ombres géants comiquement maigres. Au loin le flot des voitures se perdait dans un scintillement de nickels et de glaces et la perspective, de la Concorde à l'Arc de Triomphe du Carrousel, se perdait dans une fine vapeur dorée. C'était un de ces soirs où l'on se sent heureux de vivre, où le renouveau de toutes choses gonfle le cœur d'une euphorie inexplicable. Et, foulant allègrement cette voie triomphale, création si caractéristique du génie français, nous ne pouvions nous empêcher de penser que la France n'est tout de même pas uniquement cet amas de cités sordides et de ruelles lépreuses que certains prétendent... On peut beaucoup, certes, contre la misère, mais contre la misère qui s'abandonne ?...

Comme nous arrivions devant la terrasse du Fouquets, la vue de confortables fauteuils d'osier nous attira irrésistiblement. Sensation délicieuse... lorsque les membres, lassés par l'effort, se détendent voluptueusement et qu'il suffit d'un tout petit geste pour substituer à la soif obsédante, les délices des breuvages les plus divers...

Telles étaient nos pensées communes, cependant que de ses gestes précis, le garçon transformait en opale l'or généreux de la liqueur anisée.

Soudain, je vis venir vers nous Marcel Passerat, un de mes bons amis, que Lassus connaissait également. Il ne nous avait pas encore remarqués et je lui fis un signe d'inviter à venir nous rejoindre. Il l'aperçut, mais à mon grand étonnement, il se contenta de répondre courtoisement et passa outre.

J'étais très surpris, mais Lassus dissipa cette impression.

— Ne vous étonnez pas, dit-il ; c'est à cause de moi qu'il n'est pas venu ; nous nous évitons assez soigneusement depuis quelque temps.

— Tiens, fis-je, et pourquoi donc ? Vous étiez inséparables, jadis.

— Oh ! C'est une histoire déjà vieille de 6 mois. Elle remonte, je me le rappelle très bien, au réveillon de Noël... Fichue soirée !...

— Vous choisissez bien les dates, vous, pour vous brouiller avec vos amis... Et à propos de quoi, cette brouille tenace ?

— Peuh ! Une bêtise... A propos d'une femme.

— De mieux en mieux !... Vous qui êtes plutôt timide, trop respectueux même !...

— C'est justement pour cela, répondit-il.

Et comme je m'étonnais :

— Mais si, je vous assure. D'ailleurs, je vais tout vous raconter et vous allez comprendre :

Passerat, vous le savez, a 6 ans de plus que moi. C'est surtout l'ami de mon frère. Il a déjà fait beaucoup d'affaires ; il a la réputation d'être très habile, un peu trop, peut-être. Cela lui a valu pas mal d'ennuis dans sa carrière, un scepticisme exagéré. Pour Noël l'année dernière, nous avions formé le projet de réveillonner ensemble, mon frère, Passerat, deux de leurs amis et moi. Ces Messieurs invitaient leurs maîtresses et je devais venir seul avec la candeur de mes 20 ans. Je me fais des femmes une idée si subtile, je voudrais les voir tellement supérieures à nous que je n'ai pas encore pu trouver celle qui correspondrait à l'image que je me fais de la femme — ou de la maîtresse — idéale : pure, sensible, fidèle et aussi délicate et persuasive que nous sommes nous-mêmes, grossiers et catégoriques.

A cet endroit de son récit, il s'interrompit et parut rêveur. Ses yeux avaient ce regard insaisissable des poètes qui voient non pas devant eux, mais en eux. Je jugeai bon de le stimuler.

— Il est certain, fis-je, que les femmes aiment plus simplement rire et flirter.

— Je ne suis pas ennemi du flirt, me répondit-il, et j'aime bien rire aussi à mes heures, mais il est des sujets sur lesquels je suis intransigeant et qu'on devrait avoir toujours la délicatesse de respecter...

Donc, l'année dernière, le dimanche matin 24 décembre, je sonnai sur le coup de 11 heures du matin chez Passerat pour arranger ensemble notre petite soirée. Il habitait avec son amie un petit appartement sous les toits en haut de la rue Lepic. Il vint m'ouvrir au bout d'un long moment, son rasoir à la main, du savon encore plein les oreilles.

— Excuse-moi, me dit-il, je suis en retard. J'ai une commission urgente à faire avant le déjeuner. Passe dans le bureau et attends-moi. Si tu me promets de ne pas faire de blagues, je t'autorise à tenir compagnie à Iza. Je serai à toi dans une petite heure.

Iza était une jolie fille qui vivait avec lui depuis 6 mois. Je savais qu'elle avait un petit béguin pour moi, mais je m'en souciais peu, car je la trouvais bête comme une oie, — dont elle n'avait même pas la blancheur.

J'étais à peine installé, qu'elle vint me rejoindre, son coffret à ouvrage sous le bras. Elle était vêtue d'un charmant déshabillé rose qui laissait deviner les formes parfaites de son corps.

— Vous êtes gentil, Jacques, me dit-elle. Marcel est extraordinaire. Il me plaque un dimanche matin. Heureusement, vous êtes là pour me distraire pendant que je vais reprendre mes bas.

Elle était de ces femmes qui affectent ainsi une stricte économie domestique, mais gémissent lorsque leur ami hésite à leur offrir un manteau de fourrure.

Et sans façons, elle s'assit sur le divan à côté de moi et se mit à travailler. Attentivement penchée sur son ouvrage, elle avait l'air de m'ignorer, mais elle laissait soigneusement bailler son peignoir, juste assez pour que je puisse voir sa gorge — qu'elle avait belle — se soulever et s'abaisser régulièrement au rythme de sa respiration.

J'étais très gêné. Ces fausses situations m'exaspèrent. D'abord, j'ai assez d'orgueil pour ne pas aimer les aguicheuses. Ensuite, je pensais à Marcel et l'idée de le tromper, même moralement, sous son propre toit, me faisait rougir de honte.

Je devais avoir l'air bête. Le silence devenait gênant. Ce fut Iza qui le rompit.

— Qu'avez-vous donc, aujourd'hui, Jacques ? Vous ne dites rien ?

Comme je ne pouvais vraiment pas lui dire les raisons de mon mutisme je répondis par une fadeuse, la première que je me passa par la tête :

— Les grandes admirations rendent muet. Ne le saviez-vous pas ?

Cette gourde parut flattée, mais elle était incapable de soutenir une conversation avec esprit ; elle dévia et partit sur un sujet auquel je ne m'attendais pas.

— Vous êtes gentil, Jacques. Ah ! Si tous les hommes étaient comme vous.

Je fis la bête, car je la voyais venir. Les gens peu intelligents ont la manie de généraliser et j'ai horreur de ça.

Hélas, elle prit mon silence pour un acquiescement, et elle continua... Je ne songeai plus à l'arrêter... A quoi bon !

— Marcel, disait-elle, il est vraiment trop détaché de tout... On dirait que rien ne l'atteint. Il n'a jamais un mot blessant pour moi, mais voyez-vous, je préférerais ça. Hier, il m'est arrivé une histoire très désagréable. Il en a ri au lieu de se montrer jaloux... ce qui prouverait qu'il tient à moi... Non, mais écoutez ça : Un métèque m'a suivi hier pendant un quart d'heure, sur le boulevard. Ça m'était parfaitement égal, remarquez bien... Mais voilà qu'en arrivant place Blanche, je rencontre Georgette. Je m'arrête pour lui dire bonjour. Sur ce, mon suiveur nous rejoint et nous aborde. Georgette qui est bête comme tout se met à se torturer de rire, tandis que je reste seule à conserver mon sang-froid... Et je vous garantis que je ne lui ai pas maché les mots !... Il a compris mais il s'est réfugié dans la grossièreté et il m'a traitée de grue... puis il a tourné les talons. J'étais furieuse... J'ai raconté ça ce matin à Marcel... Ça l'a fait rire. C'est inouï, tout de même... Je suis une honnête femme, après tout. Et je n'ai pas l'air d'une grue... Hein, Jacques ?... Qu'en pensez-vous ?...

Flûte ! il fallait revenir à la réalité. Tant qu'elle parlait, je me laissais bercer de l'espoir qu'elle ne s'arrêterait pas... Espoir déçu...

Ne sachant que répondre à une question aussi directe, je la regardais avec une nuance d'effarement...

En moi-même, je revoyais la scène qu'elle venait de me décrire, mais sous un jour plus réel : cette coquette qui fait de l'œil à un beau gigolo rencontré dans la rue, victime de son imprudence devant une amie trop fine pour être dupe, et finalement une apostrophe maladroite qui lui vaut en retour, une épithète malsonnante... à ses oreilles... car, pour moi, comme elle la méritait bien ! cette belle garce qui déployait toutes ses châtresses,

me racontait ses confidences et aurait sans vergogne, trompé Marcel dans son propre lit.

Nerveusement elle insistait : « Vous ne trouvez pas, Jacques, que c'est un scandale ?... »

Je répondis un « Si, certainement » si faible, si dénué de conviction, qu'elle se méprit encore... Incapable de discerner le désaveu, elle me crut tout simplement trop bête pour saisir le sens des discours qu'elle me tenait depuis un quart d'heure. Elle haussa les épaules d'un air méprisant et outragé, étant de celles qui ont l'habitude de faire, les premières, les avances à l'homme qui leur plaît, et ont pris le parti bien arrêté de considérer comme un crétin celui qui n'y répond pas, puis elle plia son ouvrage et se leva.

— Je vais m'habiller, j'ai fini mon petit travail... Je me souviendrai de votre visite. J'ai passé avec vous un moment délicieux... A tout-à-l'heure.

Elle avait voulu faire de l'esprit, mais je ne m'embarrai pas à lui répondre. Quitte à sombrer définitivement dans son estime, je pouvais un « ouf » de soulagement. Enfin, j'avais pour moi, et pour moi seul, deux autres compagnies autrement agréables : la vue de la butte que rehaussait un clair et froid soleil de décembre, et la bibliothèque pleine de livres précieux. Je ne pouvais comprendre comment un homme ayant la réputation d'intelligence de Marcel pouvait payer de vagues plaisirs physiques d'un prix aussi exorbitant : La présence constante d'une femme bête...

Je pris un livre : Un tome des « Hommes de bonne volonté ». Il n'était même pas coupé. Au hasard, j'en pris un autre : « A la recherche du temps perdu ». Seules, les 100 premières pages avaient été lues... quelques plaquettes de poésies... même abandon. Par contre, différents précis de droit commercial étaient manifestement lus, relus, annotés dans tous les coins... Je pensais que cette intelligence n'était pas celle des simples gens de cœur qui ne peuvent que ressentir des sensations très diverses, en tous cas très difficiles à condenser dans des traités... Heureusement pour les philosophes, qui ont ainsi beaucoup de pain sur la planche avant d'épuiser toutes les formes de raisonnement et les multiples et contradictoires solutions auxquelles elles doivent fatalement conduire.

Enfin, la porte s'ouvrit et Marcel parut.
— Ça y est, dit-il. Voilà la corvée expédiée. Mon vieux, je suis à toi.
— Il n'est que temps, dis-je ! Sais-tu que j'ai failli te faire cocu ?
— Peuh !... Tu plaisantes, mais je n'en crois rien. Tu es bien trop poire avec les femmes.

Je dus le regarder d'une certaine façon, car il se hâta de réparer sa gaffe.
— Allons ne te fâche pas ; mettons : chevaleresque, si tu veux et n'en parlons plus.

— Oui, répondis-je d'un ton assez désabusé, on a un peu trop tendance à confondre les deux termes... ça s'appelle être moderne... la galanterie, la délicatesse, c'est vieux jeu.

Il me lança une bourrade :
— Ah ! tiens, tu es un ballot, parlons d'autre chose.
Un ballot ! un terme bien moderne celui-là. Je sentis à ce moment qu'il m'aurait estimé davantage s'il m'avait cru capable de le tromper.

Il se serait défilé de moi, mais il m'aurait du moins accordé une certaine considération, la même qu'il vouait aux gens d'affaires avec qui il travaillait. Ceux-ci ne cherchaient qu'à le rouler et lui, leur rendait la pareille. On se hait, mais on s'estime ; on dit : « Un tel ! il est très fort » ; en soi-même on pense : « Le salaud, il m'a eu de 50 billets sur l'affaire de terrains que j'ai faite avec lui ».

Mais moi, je ne comprenais rien aux affaires ; dans mes relations avec Marcel, je n'apportais que mon cœur ; ça ne coûte rien un cœur ; alors, n'est-ce pas, pas besoin de se gêner avec moi, je n'étais qu'un ballot sans importance...

J'avais besoin de changer d'air. Malgré les insistances de Marcel pour passer l'après-midi ensemble, je me récusai et après avoir pris rendez-vous pour le soir, je partis sans même prendre congé d'Iza.

A onze heures, nous nous retrouvâmes devant le Sacré-Cœur où nous entendîmes la messe de Minuit. Ce fut un moment délicieux. Dans une atmosphère tiède, les lumières, la musique, les chants flattaient voluptueusement nos sens. Je pensais qu'il y avait bien loin de là à la pauvre couche de paille, à l'admiration muette mais combien plus recueillie des bergers et des mages. Mais personne, je pense, ne songerait aujourd'hui à nier l'influence profonde de nos sens dans la pratique d'une religion.

Tout homme est plus ou moins comédien et voluptueux. La religion qui prône la sincérité et l'austérité sait pourtant bien exploiter ces deux faiblesses.

Hélas, la cérémonie fut vite passée, et ce fut le traditionnel réveillon que nous fîmes dans un cabaret de la Place du Tertre.

Quand il s'agit de bien faire la fête en compagnie, il n'est pas de sainteté de motif qui tienne ; en arrivant au champagne, nous étions tous plus ou moins gris. Le tour de la conversation devenait de plus en plus animé. Soudain, Marcel me dit : « Enfin, mon vieux Jacques, je suis content de voir que ta mauvaise humeur de ce matin a disparu ».

« Ma mauvaise humeur ? dis-je. Quelle mauvaise humeur ? »

En même temps, je regardais Iza... je soupçonnais qu'elle avait du raconter à Marcel des choses édifiantes sur mon compte. Car il fallait qu'elle prit sa revanche de l'insuccès total qu'elle avait essuyé avec moi. Et pour cela, je la savais très capable de décrire et d'inventer de toutes pièces une prétendue multerie. Elle aurait bien dû savoir depuis longtemps, que Marcel parlait toujours trop à jeun, et à plus forte raison après un dîner pléthorique.

Elle se troubla légèrement, mais comme sa bêtise n'avait d'égale que son toupet, elle avança avec calme, sûre de n'être pas démentie :

— « Eh oui, Jacques, que voulez-vous, vous n'êtes qu'un petit ballot... »
Et l'explosion de rires qui salua ces paroles sentencieuses me prouva que tous étaient au courant.

J'étais encore le ballot qui fait rire les autres ; je sentis ma face s'em-pourprer, j'avais les joues brûlantes, et pour le dissimuler, je plongeai le nez dans mon assiette... les rires continuaient.

Alors, tout d'un coup, tout se mit à tourner autour de moi ; les fumées de l'alcool me firent perdre tout ce que ma volonté m'avait gardé de sang-froid. Le symbole d'amour de cette pauvre naissance divine échappa complètement à mes sens, et les dents serrées, dans une idée de mécanisme bien déterminée, je répondis :

— Que voulez-vous ! ballot ou pas, moi je suis comme ça, je ne me contente pas du reste des autres.

Ah ! mon ami... si vous aviez vu ça ! Iza me foudroya du regard tandis que Jacques hurlait : « Mufle, tu n'es qu'un mufle. Ah ! on peut être gentil avec toi ! Tu as une de ces façons de vous remercier... »

Parce qu'il s'était vaguement excusé auprès de moi le matin, parce qu'il avait toujours affecté de me mettre au-dessus de tout soupçon, il croyait que c'était lui qui avait fait preuve de compréhension à mon égard et qu'il avait droit à ma gratitude.

Je devenais le mauvais camarade, rancunier, l'imbécile qui ne comprend pas la plaisanterie et qui ressasse des idées d'un autre âge... une brute, quoi !

Il voulait me gifler, il fallut nous séparer. Inutile de vous dire que le réveillon s'arrêta là, enterrant avec lui une amitié de plusieurs années...

Et voilà, conclut Lassus, une preuve de l'étrangeté des hommes. Cet âne de Passerat qui me trouvait assez amusant tant que je n'étais que le doux loufoque dont on peut rire à volonté, oh ! gentiment, n'a pas admis que pour une fois, je pris quelque chose au sérieux. Peut-on prendre au sérieux ce qui est autre chose que l'argent ? Les affaires ?... Futilité, pense-t'il, bêtise... Eh bien, il peut dire partout que je suis un imbécile. Si être intelligent, c'est être comme lui, je préfère rester bête toute ma vie !

Derechef, il se tut. Je demandais :

— Et c'est pour cette futilité que vous ne vous êtes plus revus ?...

— Oui, répondit-il. Oh, s'il n'y avait que Marcel !... mais il y a Iza, et tant qu'ils vivront ensemble je ne veux plus reparaitre devant cette sottise qui a sali tout ce que je m'efforce de mettre de pureté dans mes sentiments.

Sur ce, et comme le spectacle de la rue, d'ailleurs, s'y prêtait, nous parlâmes d'autre chose ; mais je pensais à part moi, qu'au milieu de la multerie moderne, la vieille chevalerie française baisait encore au front certains de ces sujets, et qu'il était heureux celui qui payait d'une souffrance accrue, cette délicatesse.

J. PROVENSAL.

SONGES

Le silence glacé de l'apre hiver nordique
Est entré dans mon cœur, et je songe, apaisé,
A tant d'heures perdues, à mon espoir brisé,
Amers et tristes fruits d'une année fatidique.

Je songe à mon pays, à ma petite ville
Que j'ai laissée là-bas sous un ciel si clémente.
En mon esprit renaît le souvenir charmant
De ses platanes verts et de sa vie tranquille.

Mais je songe surtout à celle qui m'attend,
Dont un destin brutal a brisé le doux rêve...
Et tandis qu'au dehors un autre jour s'achève

Ajoutant un chaînon à la chaîne du temps,
Derrière les barreaux où je soupire encore
Un rayon a jailli, présage de l'aurore.

L. K. BONNERY.
VI F 22492. Kdo 637.

SERVICE DES LOISIRS

Le Service des Loisirs communique :

Les grammaires allemandes Otto-Gauthier promises par le libraire n'ont pas pu être livrées, l'édition est épuisée. Actuellement sont en vente :

Méthode Sanderson avec corrigé RM. 6.—
Grammaire Klee-Gerken entier, en allemand pour débutants. . . RM. 3.—
Grammaire Schulz-Sundermeyer entier, en allemand, supérieur. RM. 3,50
Stahie nouvelle RM. 1.—
Cahier franco-allemand. Janv.-Fév. (avec photos de Tunisie). . RM. 1.—

Envoyez l'argent du montant de votre commande au Service des Loisirs ; en cas d'épuisement la somme sera renvoyée aussitôt.

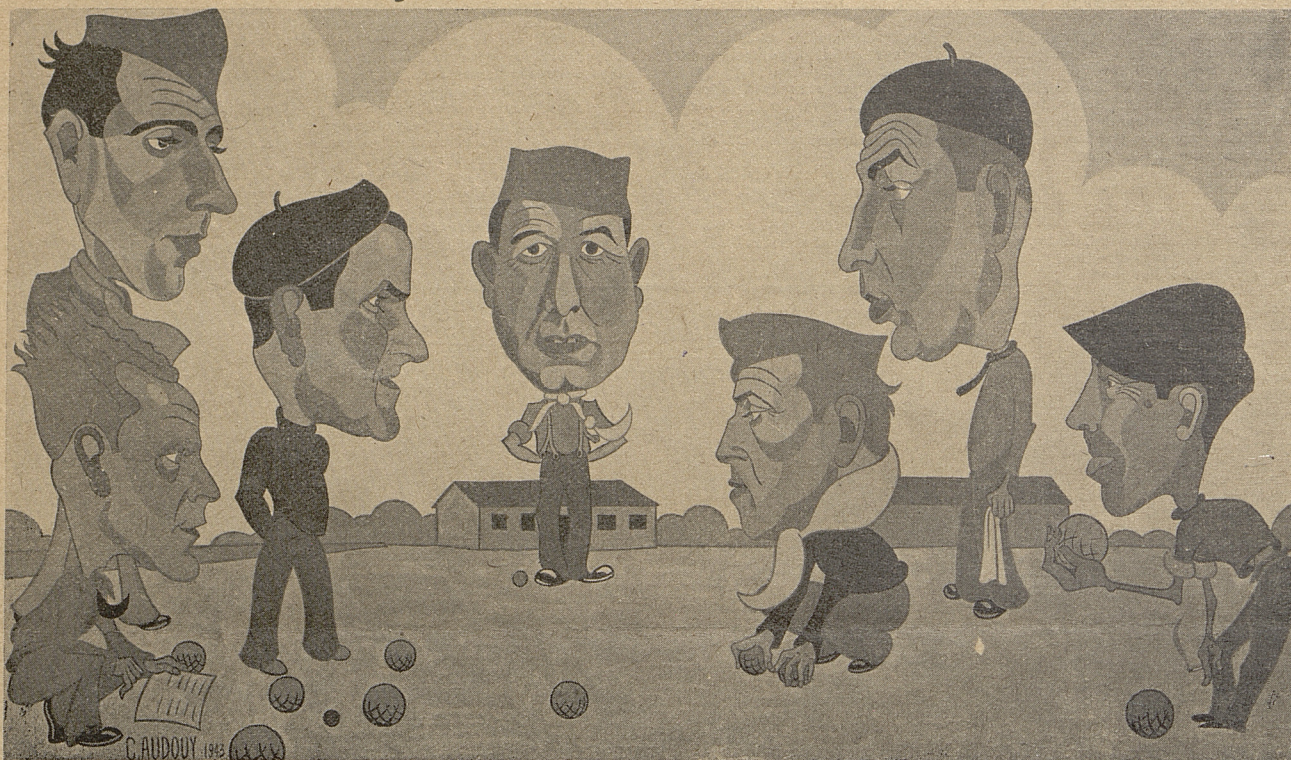
Edouard MARZOLF.

ADHEREZ A " LA MUTUELLE "

c'est votre intérêt

ET C'EST UNE BONNE ACTION

Une partie de pétanque...



« ...Tu la vises... et tu la manques... »



Ainsi donc, la relève continue... quelques centaines de nos camarades ont fait au Stalag, une courte apparition pour s'en aller, les 2 et 3 mars d'abord, puis le 5 avril, vers la France, via Bocholt!... Oui, la relève continue. Et au nombre des heureux bénéficiaires de ces accords se trouve notamment le Maréchal des logis, licencié en droit, Robert Houbart et l'adjudant Bernole, dont le dévouement et l'empressement à défendre nos intérêts auprès des Autorités françaises et allemandes étaient rapidement devenus légendaires.

C'est la confirmation de ce que j'avais écrit ici dans le numéro du 15 novembre : « Ces départs ne sont qu'un début et il y a lieu d'espérer que d'autres prisonniers pourront aussi bénéficier de mesures de libération anticipée... »

Des esprits chagrins nous diront que le nombre de libérés est bien petit, en regard du nombre, prévu par les mêmes accords, de prisonniers qui souscriront un contrat civil de travailleur « libre » en Allemagne, mais perdant de ce fait tout espoir de libération anticipée...

Peut-être, mais cette situation de travailleur civil n'est-elle pas préférable à celle du prisonnier embarbelé et numéroté, et n'ayant jamais le choix entre deux emplacements : le Kommando ou l'atelier ; entre deux compagnons : le contremaitre ou la sentinelle ?

On peut donc penser que Monsieur Pierre Laval n'a pas cherché autre chose que l'amélioration du sort du plus grand nombre possible de prisonniers de guerre, et ce n'est pas faire preuve d'une bien grande clairvoyance que de prévoir que ces 250.000 contrats civils seront facilement souscrits.

Sachons donc garder notre confiance au Ministre qui nous aura valu ces améliorations. Les jérémiades et les récriminations, s'il y en a, ne peuvent venir que de ceux appelés à remplacer les libérés ; mais dans le règlement des frais de la guerre, la part du prisonnier aura été tellement plus importante que celle du travailleur civil qu'il est peu probable que ces plaintes puissent troubler sérieusement la joie du rapatrié. Oui, Messieurs qui partez pleins d'amertume pour l'Allemagne, essayez de voir un train de la relève qui prend le chemin de la France. Ouvrez bien grands vos yeux et vos oreilles. Entendez les chants joyeux qui s'en élèvent et voyez les inscriptions ferventes qui le bariolent comme une guirlande d'allégresse, et peut-être alors vous comprendrez. Il ne faut pas que l'espoir abandonne ceux qui, depuis bientôt trois ans, peinent loin de leur patrie.

J. PROVENSAL.

COURRIER DES LECTEURS

Le manque de place nous empêche d'insérer dans ce numéro les comptes-rendu très intéressants de l'activité artistique des kommandos 605 et 944.

Qu'ils se rassurent. Ils paraîtront intégralement en bonne place au numéro du 15 mai, et qu'ils veuillent bien nous excuser de ce retard qui ne nous est pas imputable.

Nos lecteurs ont probablement remarqué que l'en-tête de notre journal porte maintenant deux nouveaux noms : Lucien Sollier et Eugène Level sont les deux dévoués camarades qui impriment notre journal à Krefeld.

Le camp de Fichtenhain, en effet, ne possède pas les moyens perfectionnés qui ont permis de donner au Nouvelliste une allure aussi moderne et une présentation aussi soignée que possible.

Si d'ailleurs nous avons omis jusqu'alors de mentionner leurs noms, c'est uniquement parce que nous n'étions pas, normalement, en communication avec eux. La visite de l'homme de confiance du Kommando 317, dont ils dépendent, à la bibliothèque du Stalag, nous permet de réparer, quoique un peu tardivement cet oubli.

Lucien Sollier est un Parisien remuant et débrouillard ; Eugène Level est un gars du Pas-de-Calais calme et flegmatique. Tous deux s'emploient de leur mieux, d'après la mise en page qui leur est donnée par la rédaction, à la composition et à l'impression. Et la petitesse des caractères employés leur donne pas mal de fil à retordre. Cette petitesse de caractères (d'imprimerie) nous fut quelquefois reprochée, mais elle n'émeut pas notre grandeur de caractère (Hum!...) car c'est le seul moyen que nous ayons de faire tenir dans nos 10 pages, une quantité de matières que nous jugeons minima pour satisfaire nos lecteurs. Déjà quelques témoignages de satisfaction nous parviennent qui nous montrent que, peut-être, nous ne nous sommes pas trompés, et que, petit à petit, nous nous rapprochons du but qui nous tient à cœur : Fixer votre attention et mériter votre confiance.

NÉCROLOGIE

Décès survenus pendant le mois de Février 1943

GOSSELIN Edmond, VI F 23649 — Kommando 1317. Né le 13 Novembre 1912, à Douai. Demeurant à St-Jean-de-Braye (Loiret), décédé le 4 Février 1943 à Cologne.

CURTENAZ Joseph, VI J 3909 — Kommando 309. Né le 6 Juillet 1915. Demeurant à Talloires (Haute-Savoie). Décédé accidentellement le 7 Février à l'hôpital de Krefeld.

LEBŒUF Jules, 131/21463 — Kommando 1204. Né le 16 Juillet 1916. Demeurant à Villy-Bocage (Calvados). Décédé accidentellement le 25 Février à Essen, Hôpital Krupp.

LECLERCQ Théodore, VI F 27136, du Bau. Bton. 25/1. Né le 14 Juillet 1910 à Fromelles (Nord). Demeurant à Houplines (Nord), décédé le 26 Février à Düsseldorf-Gerresheim.

PETITES ANNONCES

Kommando 636. — Désire changer **Bandoléon** 28 touches, 3 rangées 8 basses, soufflet peau état neuf, boîtier nacré, contre accordéon chromatique, touches piano. Transmettre à l'Homme de Confiance Principal du Stalag VI J.

Kommando 1619. — Votre demande de pièces a été transmise aux services de la bibliothèque qui fait son possible pour vous satisfaire.

Kommando 530. — On cherche **Accordéon** touches piano. MATHY, Matricule 24030.

Kommando 307. — A vendre **Trompette d'harmonie**, état neuf, avec étui et méthode. Prix d'achat : 120 RM.

